

PROJET D'ETABLISSEMENT 2012/2017

SOMMAIRE

Préambule

1. Introduction

- A. L'école municipale de musique et de danse
 - diagnostic
 - les missions
 - les objectifs
 - les grandes orientations de l'école
 - l'appartenance à un réseau
- B. Brève histoire de l'enseignement musical
- C. Pourquoi un projet d'établissement ?

2. Présentation de l'école

- A. Les effectifs
 - répartition par âges
 - répartition par commune
 - effectifs Musique
 - effectifs Danse
 - heures d'enseignement
- B. L'équipe administrative et pédagogique
 - L'équipe administrative
 - L'équipe pédagogique
- C. Les instances de fonctionnement et de concertation
 - le conseil d'établissement
 - le conseil pédagogique
- D. Les moyens
 - le budget
 - les matériels mis à disposition des élèves
 - les outils mis à disposition des parents
 - les locaux
 - les supports d'information et de communication
 - les moyens techniques
- E. Les tarifs
 - calcul des tarifs
 - harmonisation du coût des cours collectifs
 - droits d'inscription
 - tarifs pour les élèves de la CA2RS
- F. La relation EMMD et élèves/parents
 - musique
 - danse
- G. Les horaires

3. L'action culturelle, diffusion et rayonnement

- A. Sur le territoire de la commune
 - concerts et auditions des ensembles instrumentaux, des orchestres et chœurs
 - toucher de nouveaux publics
 - résidence d'artistes
 - rencontre avec des artistes
 - master class
 - spectacles
 - participation aux manifestations municipales
 - organisation de stages
- B. Sur les autres communes
- C. Avec la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine
- D. A l'étranger

4. Le projet pédagogique

- A. Les matières enseignées
- B. Les cursus et les cycles musicaux
 - jardin musical
 - formation musicale
 - apprentissage de l'instrument
 - apprentissage du chant
 - pratiques collectives
- C. Les cours instrumentaux
 - 1^{er} cycle
 - 2^{ème} cycle
 - 3^{ème} cycle
 - Cursus libre classique et jazz
- D. La formation musicale
 - 1^{er} cycle
 - 2^{ème} cycle
- E. Les évaluations
 - l'évaluation instrumentale
 - l'évaluation en formation musicale
- F. Les mentions attribuées
 - pour les fins de cycles
 - lors des évaluations
- G. La danse
 - cours d'éveil
 - 1^{er} cycle
 - 2^{ème} cycle
 - 3^{ème} cycle
 - formation

5. Le projet d'établissement

- A. Principes
- B. Les grandes lignes du projet vernolien

6. Evaluation du projet d'établissement

- A. Indicateurs de suivi
- B. Points d'étapes annuels

7. Les objectifs du projet : perspectives 2012/2017

- A. Installer la culture musicale dans les écoles
 - création d'une classe à horaires aménagés musique
- B. Augmentation du parc instrumental
- C. Découverte des pratiques instrumentales avant inscription
- D. Classement de l'école en conservatoire à rayonnement communal
 - Critères attendus par le ministère de la Culture et respectés par l'EMMD
 - Critères attendus par le ministère de la Culture et en cours de réalisation par l'EMMD
- E. Nouveaux locaux
 - Besoins exprimés pour la nouvelle école
- F. Ouverture à d'autres disciplines artistiques
- G. Une école citoyenne, lieu de vie dans la cité
- H. Développement d'outils de communication
 - plaquette de présentation de la saison musicale de l'école
 - carnet de l'élève
- I. Création d'audition « carte blanche »
- J. Développement d'actions vers les publics handicapé et empêché
 - déplacements dans les centres spécialisés
 - projet musical entre l'école de musique et la CLIS
- K. Interventions au sein du secteur Petite enfance
- L. Ouverture d'ateliers « famille » sur des cycles courts
- M. Développement de la pratique des musiques amplifiées
- N. Création de cours de musique assistée par ordinateur
- O. Développement de la danse
 - ouverture à d'autres genres chorégraphiques
 - complémentarité avec le tissu associatif
 - développement de relations avec les autres écoles de l'agglomération
 - création d'une résidence d'artistes
- P. Création d'une classe d'écriture et/ou culture musicale
 - classe d'écriture
 - classe de culture musicale

8. Les partenariats

- A. Partenariats existants
 - avec les services municipaux
 - avec les associations de la ville
 - avec la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine
 - avec le Conseil général des Yvelines
- B. Partenariats à venir
 - avec l'Education Nationale

9. Conclusion

10. Documents annexes

- A. Organigramme de l'école
- B. Règlement intérieur
- C. Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre
- D. Schéma départemental d'orientation pédagogique
- E. Tarifs 2011/2012 de l'école de musique et de danse

PREAMBULE

L'évolution des pratiques culturelles, les mutations des méthodes pédagogiques et le rapprochement des enseignements de la danse, de la musique et à l'avenir peut être du théâtre, exigent, au-delà de l'obligation réglementaire, la réalisation d'un projet d'établissement fédérateur, participatif et identitaire, propre à porter les valeurs humanistes et citoyennes de l'enseignement artistique spécialisé.

Le projet d'établissement 2012/2017 de l'EMMD de Verneuil sur Seine est le fruit d'une large concertation à laquelle ont participé l'ensemble du personnel de l'école (direction, secrétariat et enseignants). La concertation a donc guidé pas à pas l'élaboration du présent projet. Tout au long de semaines de réflexion centrées autour de l'équipe pédagogique, le projet a été débattu en différentes instances : conseil pédagogique, conseil d'établissement, commission culturelle. Ce projet se propose comme cadre à l'évolution des enseignements artistiques sur 5 ans. La trame de ce travail envisage l'école comme un lieu citoyen où l'élève, quel que soit son profil, est accueilli sur un projet artistique et culturel fondé sur l'interdisciplinarité.

Il a pour objectif de positionner l'établissement dans un contexte local, sur un territoire donné, au sein d'une Communauté d'agglomération, en tenant compte de son histoire et en respectant ses particularités. Ce document inspiré par les textes cadre du ministère de la Culture, est un outil qui permettra de donner des réponses claires aux attentes de l'ensemble des usagers et partenaires de l'école.

Toutefois, ce n'est qu'en considérant les réalités politiques culturelles locales, en maintenant ou en renforçant le partenariat avec certaines structures culturelles et institutionnelles et surtout en valorisant les compétences ou les initiatives individuelles de chacun des enseignants impliqués dans la dynamique collective de l'école, que nous pourrons donner à ce projet ambitieux toute sa cohérence, toute sa légitimité, et rassembler au sein d'un même pôle de compétences une grande diversité culturelle, spécifique à cet établissement.

1. INTRODUCTION

A. L'école municipale de musique et de danse

La ville de Verneuil sur Seine (78480) compte près de 16 000 habitants, dont beaucoup d'actifs travaillent sur Paris et sa proche banlieue et dont les pratiques culturelles locales se répartissent entre l'EMMD, la bibliothèque, le cinéma, l'espace culturel et l'offre apportée par les associations locales. L'orientation majeure de la politique culturelle de la Ville est l'accès à une culture de qualité pour tous.

L'école de musique et de danse est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique. Elle est un acteur important de la vie culturelle à Verneuil sur Seine. Comme la plupart des écoles de musique nées dans le sillage des harmonies municipales, cet équipement a été fondé en 1975 dans le but de développer la pratique artistique auprès de tous les publics.

Depuis l'année 1992/1993, plusieurs étapes sont intervenues venant structurer l'EMMD :

- évolution de la pédagogie des cours de formation musicale et réorganisation des examens départementaux de formation musicale à la demande de l'UCEM 78 et du département des Yvelines,
- participation à des séances de travail sous l'égide de la Fédération française de l'enseignement musical pour modifier l'enseignement de la formation musicale au niveau national par l'élaboration d'un cursus créé par cycle et envoyé à tous les conservatoires,
- création d'une classe de danse classique en 1999,

- création de cours d'ensembles de guitares, d'une chorale pour enfants, d'un chœur adultes, d'un orchestre junior et d'un orchestre 2^{ème} cycle,
- élargissement de la classe de jazz à des cours individuels de piano, création d'un atelier cordes jazz,
- ouverture d'une classe de hautbois en 2006.

En tant que structure reconnue, l'enseignement dispensé s'enracine dans les textes fondamentaux du ministère de la Culture, qui traduisent eux-mêmes une évolution de la conception et des buts de l'enseignement artistique spécialisé (schéma directeur, charte de l'enseignement artistique spécialisé, schéma national d'orientation pédagogique).

Intégrée à la Direction « Culture et Communication », l'école de musique et de danse est force de propositions en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité. Elle met en œuvre de nombreux projets en partenariat avec différentes structures publiques et associatives. L'école est le lieu des arts vivants, arts qui n'existent que par le filtre de l'interprète et du moment de la représentation ou du concert. Les liens fondamentaux entre musique et danse, exploités à l'école (initiation artistique, projets transversaux...) sont une richesse qui éclaire de manière unique l'enseignement qui y est dispensé sur la ville et qui fonde désormais l'identité propre de l'école.

DIAGNOSTIC

L'EMMD propose une offre diversifiée d'enseignement musical et chorégraphique, tant sur le plan de la pratique individuelle que collective. Les différents orchestres, ensembles et autres ateliers permettent à un nombre important d'élèves d'aboutir leur pratique individuelle et contribuent à la promotion de l'établissement ainsi qu'à l'animation de la vie culturelle locale et cantonale. Tant par la qualité de son enseignement que par son dynamisme, l'école est reconnue comme un établissement référent dans les domaines musical et chorégraphique. Néanmoins, cette reconnaissance pourrait être encore plus affirmée en renforçant certains domaines.

LES MISSIONS

Les établissements d'enseignement de la musique et de la danse assurent une mission première de formation aux pratiques amateurs. L'école municipale a pour mission d'offrir, dans les meilleures conditions pédagogiques, à autant de jeunes, d'adolescents et d'adultes qu'il est possible, une pratique et une bonne culture dans les disciplines proposées. Elle œuvre et participe au développement des pratiques amateurs musicales et chorégraphiques.

L'école de musique et de danse possède une dominante qui repose particulièrement sur l'enseignement de la musique : formation musicale et instrumentale, classes de pratiques collectives, prestations publiques des élèves et de leurs professeurs.

Ce développement prend des formes diverses, comme l'éveil musical en passant par tous les degrés d'apprentissage des pratiques individuelles et collectives. Il doit permettre à tous les élèves de maîtriser les moyens d'expression, les connaissances et les techniques.

Lieu de diffusion, d'enseignement et de création, l'école est naturellement un « pôle ressource » pour les pratiques amateurs. Afficher une véritable mission de service artistique à la population, participer à la vie culturelle locale, élargir le champ de ses compétences devient un enjeu majeur.

Depuis sa création, notre école concentre ses moyens en direction des missions essentielles confiées aux établissements d'enseignement artistique spécialisé :

- l'enseignement artistique spécialisé de la musique (apprentissage instrumental, chant, formation musicale, pratique musicale collective),
- l'accompagnement et le développement des pratiques artistiques amateurs (mise à disposition d'un ou de plusieurs enseignants pour l'encadrement de certaines formations musicales, tissage des liens entre les projets de l'école et le réseau amateur local, mise à disposition de lieux de répétition, organisation d'événements dédiés à la pratique musicale des amateurs),

- la sensibilisation, la diversification, le développement des publics et la participation à la vie culturelle locale (diffusion des productions liées à l'activité pédagogique de l'établissement, accueil d'artistes, relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels locaux),
- le dynamisme des classes d'ensemble en essayant de faire jouer dès que possible les élèves en ensemble et en leur montrant le plaisir de pouvoir pratiquer la musique à plusieurs,
- la présentation d'instruments (hautbois) pour redonner vie à des classes dont la fréquentation était faible. En 5 ans d'existence, la classe de hautbois est passée de 2 à 10 élèves. Tout à fait appréciable pour un instrument aussi onéreux (2 000 € à l'achat).

Pour résumer, toute l'équipe tend à développer au mieux le potentiel de cette école en la faisant régulièrement sortir de ses murs, en la rendant la plus attractive possible. Tout ceci devra se poursuivre dans les années à venir.

LES OBJECTIFS

L'enseignement a pour objectif de former en majorité des musiciens autonomes ayant un rôle actif dans la pratique en amateur ou bien d'orienter en minorité ceux susceptibles de suivre un enseignement supérieur pour une pratique professionnelle. Il doit encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité et la diversité tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique musicale.

Des actions de sensibilisation régulières seront mises en œuvre auprès de l'ensemble de la population devenant ainsi moteur et référence en terme d'éducation artistique de manière à les impliquer dans une démarche permettant l'ouverture et l'évolution de ces publics aux formes d'expressions artistiques. L'EMMD de Verneuil sur Seine se doit de confirmer et améliorer une assise construite au fil du temps.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ÉCOLE

Contribuer au développement culturel

- L'école participe aux différentes manifestations culturelles et sociales de la commune.
- Elle s'ouvre aux structures de la ville (bibliothèque, centre culturel,...) et exerce avec elles des partenariats.
- Les concerts de Noël et de fin d'année sont ouverts à un large public et permettent d'animer musicalement la ville.
- S'y ajoutent, un concert des professeurs et/ou un projet phare tel que des spectacles ou toute autre forme de création artistique.
- L'école participe annuellement à la fête de la musique.

Diversifier l'offre d'enseignement artistique et élever son niveau qualitatif

- L'école cherche à développer la qualité de son enseignement grâce à la compétence des professeurs et à une politique volontariste de formation.
- Elle témoigne d'une volonté d'intégrer l'évolution des pratiques musicales amateurs et poursuit sa volonté d'ouvrir de nouvelles classes.
- Les locaux sont ouverts durant les vacances scolaires afin d'offrir une palette de stages ou d'activités liées aux projets en cours.

Faciliter et encourager l'accès du public à l'enseignement artistique

- L'école exerce une politique volontariste d'accès à la culture pour tous.

Rendre cet enseignement plus lisible et plus attractif pour le public et les acteurs de la vie locale

- L'école se fait connaître par ses concerts et ses partenariats.
- Pour valoriser le travail et faire connaître les ambitions de l'école le souci de communiquer est omniprésent.
- Les différentes auditions de classe, les projets importants sont annoncés par voie de presse, par affiches, sur le site internet de la commune et par les pages du magazine communal.

L'APPARTENANCE A UN RESEAU

Union des conservatoires et des écoles de musique 78

L'école municipale de musique et de danse est adhérente à l'Union des conservatoires et des écoles de musique. Chaque année, le réseau UCEM78 met en place une session d'évaluations départementales visant à faire se rencontrer les élèves du département autour d'un programme commun, issu de la réflexion des commissions de programme annuelles. Encadrées par des jurys professionnels diplômés, les évaluations départementales déterminent une note d'unité de valeur instrumentale, chorégraphique ou théâtrale qui est ensuite intégrée par chaque établissement dans le cursus interne de l'élève. Le passage de cycle reste la décision de l'établissement d'origine du candidat.

Organisées grâce à la mobilisation des adhérents du réseau, les évaluations départementales se répartissent sur différents sites du territoire des Yvelines, renouvelés chaque année. Les évaluations départementales sont destinées aux élèves des écoles adhérentes au réseau, mais peuvent également accueillir des candidats libres.

Fédération française de l'enseignement musical

L'école de musique et de danse est adhérente de la FFEM. Créée en 1973, la FFEM, association loi 1901, a pour objectif :

- de promouvoir l'enseignement et la pratique de la musique, de la danse et du théâtre,
- de fédérer les responsables d'établissements pour dynamiser les échanges et harmoniser les programmes pédagogiques,
- de favoriser la formation des directeurs des établissements artistiques,
- de sensibiliser les partenaires et les institutions à la valeur fondamentale de la pratique artistique.

Société des éditeurs et auteurs de musique

Chaque année, la SEAM délivre des timbres que l'EMMD doit apposer sur toutes les copies de partitions.

Association départementale d'information et d'action musicales 78

Créée en 1984 par le Conseil général des Yvelines, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, l'ADIAM 78 a pour mission le développement de toutes les formes de musique et de danse. Très active dans de nombreux secteurs (pratiques amateurs, établissements d'enseignement musical et chorégraphique, diffusion de concerts et spectacles de danse professionnels...) et attentive aux différents aspects de ces pratiques (pratiques vocales et instrumentales, orgues, musiques amplifiées, danse classique, jazz, contemporaine, traditionnelle), l'ADIAM 78 s'attache à travailler en étroite collaboration avec les structures locales existantes.

Parallèlement à une activité permanente d'observation des différents domaines qui la concernent, l'ADIAM 78 assure une mission d'information et de conseil s'illustrant principalement par la mise à jour régulière de la base de données du Réseau musique et danse. Véritable outil de recensement des structures musicales et chorégraphiques yvelinoises, cette base compte aujourd'hui plus de 1 000 contacts dans les secteurs de l'enseignement spécialisé (écoles de musique et de danse), des pratiques amateurs, de la diffusion et des musiques amplifiées (rock, rap, reggae...).

B. Brève histoire de l'enseignement musical

(« Sans musique un état ne peut subsister » Molière, le Bourgeois Gentilhomme)

La mise en perspective historique de l'enseignement musical sous sa forme institutionnelle permet une réflexion constructive sur le devenir. Si la musique a toujours joué un rôle important dans la vie sociale et culturelle de notre pays, son enseignement n'a pas toujours eu sa place dans les institutions. Pendant des siècles, l'enseignement de la musique fut dispensé par l'Eglise. Dès le haut Moyen-âge et jusqu'au XIIème siècle, les monastères furent plus particulièrement les premiers lieux d'enseignement du chant.

Les maîtrises de petits chanteurs deviennent les seules institutions à dispenser un enseignement complet de la musique, et ce jusqu'à la Révolution française. Il y a à l'époque entre 400 et 500 maîtrises en France.

La vogue des fêtes musicales et chorégraphiques sous la Renaissance puis à la cour de Versailles provoque la création des premières académies royales d'enseignement : celle de danse en 1661 et celle de musique en 1672.

L'acte fondateur de l'enseignement est la Révolution française qui induit une notion de centralisme. L'année 1789 voit l'abolition de l'enseignement proposé jusqu'alors par les religieux. L'idée de nation française apparaît en 1791.

Il faudra attendre 1795 et la création par la Convention du Conservatoire de musique de Paris afin qu'une institution publique démocratise l'accès à l'enseignement musical en assurant une formation de « *citoyens musiciens* » d'élite. Plus tard se créeront des « *succursales du Conservatoire* » dans quelques grandes villes de province, viviers des meilleurs éléments recrutés sur concours qui rejoignaient le Conservatoire de Paris, seul établissement supérieur.

Au XIX^{ème} siècle des sociétés chorales, instrumentales, harmonies et fanfares sont à l'origine de la création d'écoles de musique tandis que l'enseignement particulier reste assuré par les maîtres privés de musique pour les familles les plus aisées. La vision du centralisme à la française nécessitera 200 ans pour arriver à l'évolution actuelle.

La grande ambition de l'action culturelle commence à se concrétiser avec la création du Ministère des Affaires Culturelles en 1959 avec André Malraux à sa tête. Mais il faudra attendre 1966 et la nomination de Marcel Landowski à la Direction de la musique pour que soit engagé une réforme complète des structures administratives de la musique en France avec un plan d'aménagement musical du territoire national en décentralisant.

De très nombreux conservatoires et écoles de musique sont alors créés par les communes afin de répondre aux besoins et à la demande du public. L'enseignement musical reste structuré de façon pyramidale avec au sommet le Conservatoire national supérieur de Paris puis les conservatoires nationaux de région suivis des écoles nationales de musique et enfin les écoles municipales agréées.

Dans les années 80, la volonté fut de reconnaître tout un pan de la création musicale et faire en sorte que les établissements d'enseignement s'ouvrent à d'autres musiques que la musique savante. Tout ceci entraînera la création des schémas directeurs puis d'orientation pédagogique qui définiront les missions et le cursus des écoles de musique.

Un plan de 5 ans a été présenté le 14 décembre 2000. L'accent est mis sur la mobilisation des établissements artistiques et culturels autour de 2 objectifs prioritaires : la généralisation et le renforcement de leur mission d'action éducative et culturelle et la formation des intervenants artistiques et culturels, des médiateurs ainsi que des enseignants.

Au cours de ces 15 dernières années, la Direction de la musique a poursuivi sa politique d'enseignement avec une évolution sur la place accordée à la création et à la diffusion. Cette notion sera finalisée en 2001 par la charte de l'enseignement artistique spécialisé, texte clarifiant les missions des établissements et insistant sur la diversification des enseignements avec une place donnée aux musiques actuelles et traditionnelles.

En 2005, un plan de relance initié par Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication et François Fillon, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est proposé pour mener une politique conjointe en matière d'éducation artistique et culturelle.

En 2006, se tient la 1^{ère} conférence mondiale sur l'éducation artistique organisée par l'UNESCO à Lisbonne. La délégation française annonce l'organisation par la France d'un symposium européen et international sur la recherche en matière d'évaluation des effets de l'éducation artistique et culturelle sur les enfants et les jeunes. Ce symposium aura lieu en 2007 au Centre Pompidou à Paris.

C. Pourquoi un projet d'établissement ?

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoit que le directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés. Il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet. L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rend, aujourd'hui, obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal.

Le projet d'établissement est un document déclinant les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. L'école de musique et de danse, service public décidé et mis en œuvre par les collectivités locales, assume une mission première de formation aux pratiques artistiques. Pour décider et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global. Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la ville en étant conforme au Schéma national d'orientation pédagogique et à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre.

L'inscription de ce projet dans la politique culturelle locale induit un questionnement sur les missions de cette structure et sa place au sein de la vie culturelle et artistique. Lieu d'enseignement, de transmission de savoirs et de compétences, elle est aussi lieu de pratiques, de projets, d'innovation, de création et de culture. Elle se doit donc de disposer de ressources pour sensibiliser et accompagner sa démarche liée à l'épanouissement artistique.

Aujourd'hui, la demande faite aux écoles de musique et de danse ne concerne plus leurs seuls usagers mais doit s'ouvrir sur de nouveaux publics pour un service d'éducation culturelle et artistique à différents niveaux : les publics scolaires, les musiciens amateurs, les groupes de musiques actuelles, les publics handicapés et plus globalement le grand public.

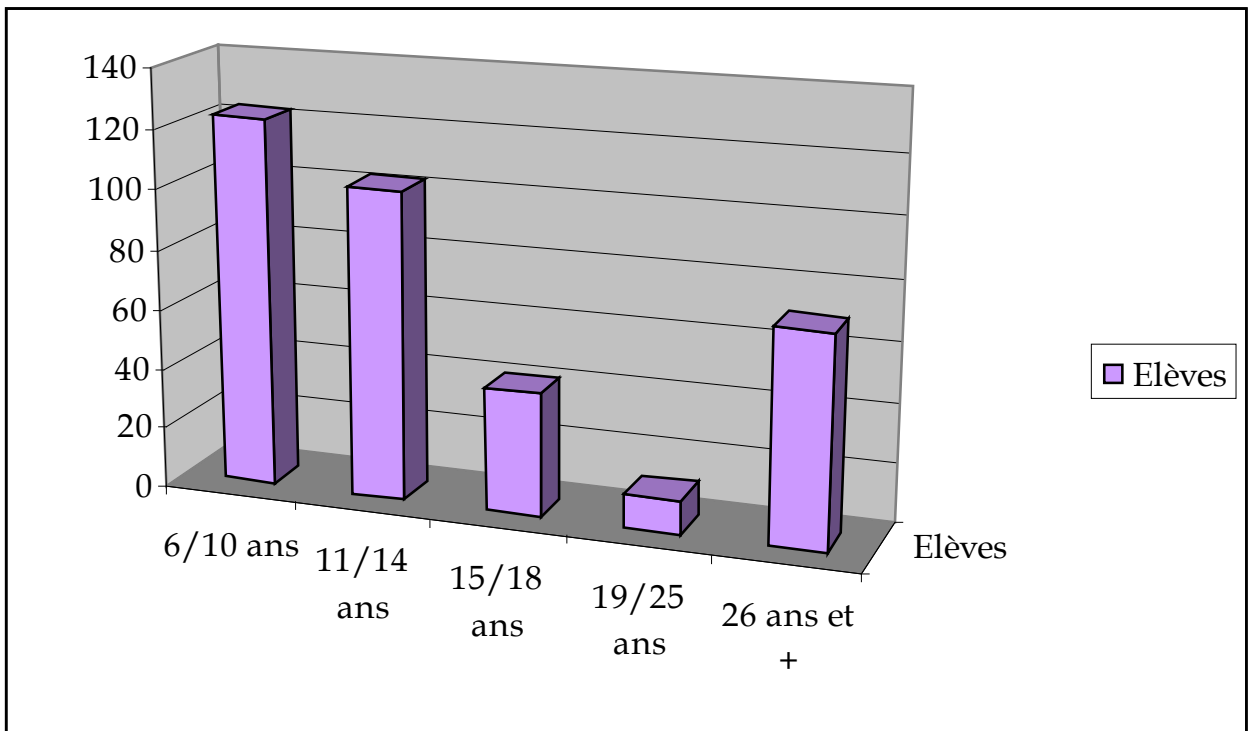
Chacun devrait pouvoir bénéficier d'un service proposé par l'école et chacun devrait pouvoir participer à un projet artistique. Carrefour, pôle artistique, l'école de musique et de danse doit rendre possible ces temps de partage et de rencontres. Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de notre service au travers de ses différentes missions, favorisant ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de la musique et de la danse au plus grand nombre.

2. PRESENTATION DE L'ECOLE

A. Les effectifs

MUSIQUE : REPARTITION PAR AGES (année 2011/2012)

Age	Elèves
6/10 ans	123
11/14 ans	103
15/18 ans	41
19/25 ans	11
26 ans et +	70

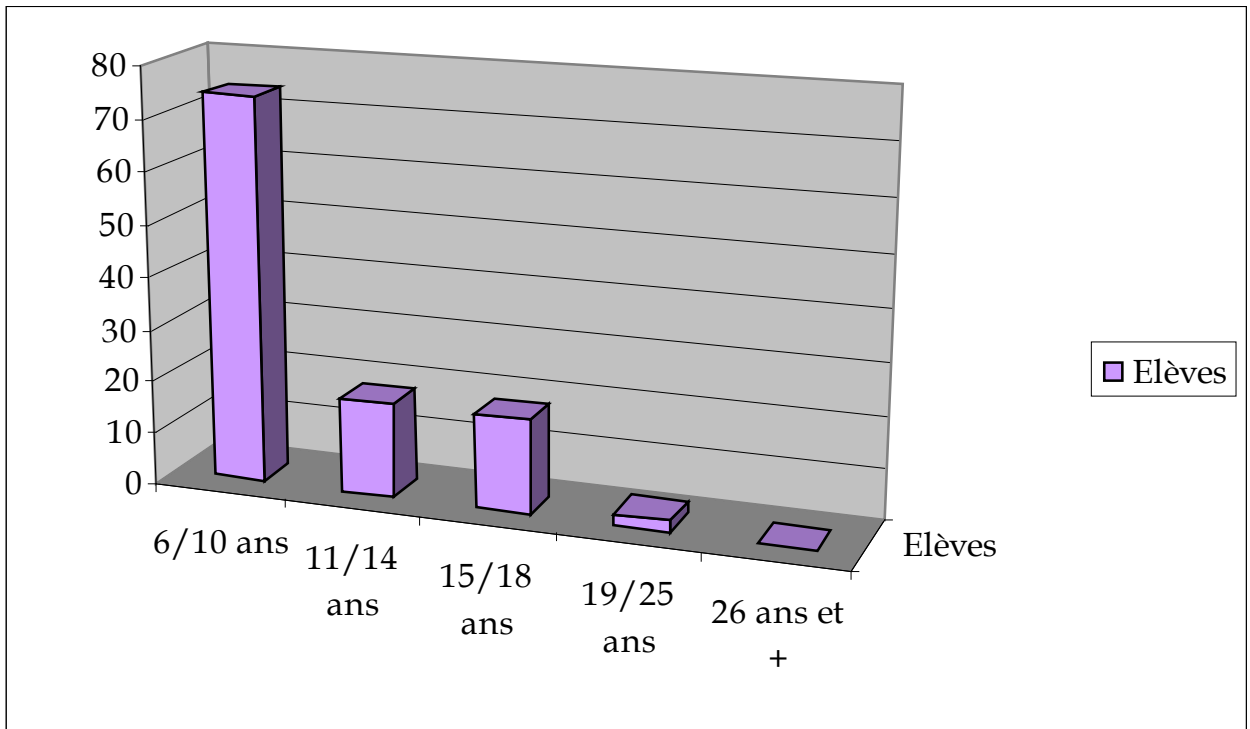


REPARTITION PAR COMMUNE (année 2011/2012)

Ville	Elèves
Verneuil sur Seine	299
Vernouillet	15
Chapet	6
Triel sur Seine	6
Villennes sur Seine	5
Vaux sur Seine	4
Feucherolles	3
Médan	2
Poissy	2
Morainvilliers	2
Issou	1
Les Mureaux	1
Evecquemont	1
St Germain en Laye	1

DANSE : REPARTITION PAR AGES (année 2011/2012)

Age	Elèves
6/10 ans	74
11/14 ans	18
15/18 ans	18
19/25 ans	2
26 ans et +	0



REPARTITION PAR COMMUNE (année 2011/2012)

Ville	Elèves
Verneuil sur Seine	90
Vernouillet	14
Triel sur Seine	2
Médan	2
Evecquemont	2
Les Mureaux	1
Chapet	1

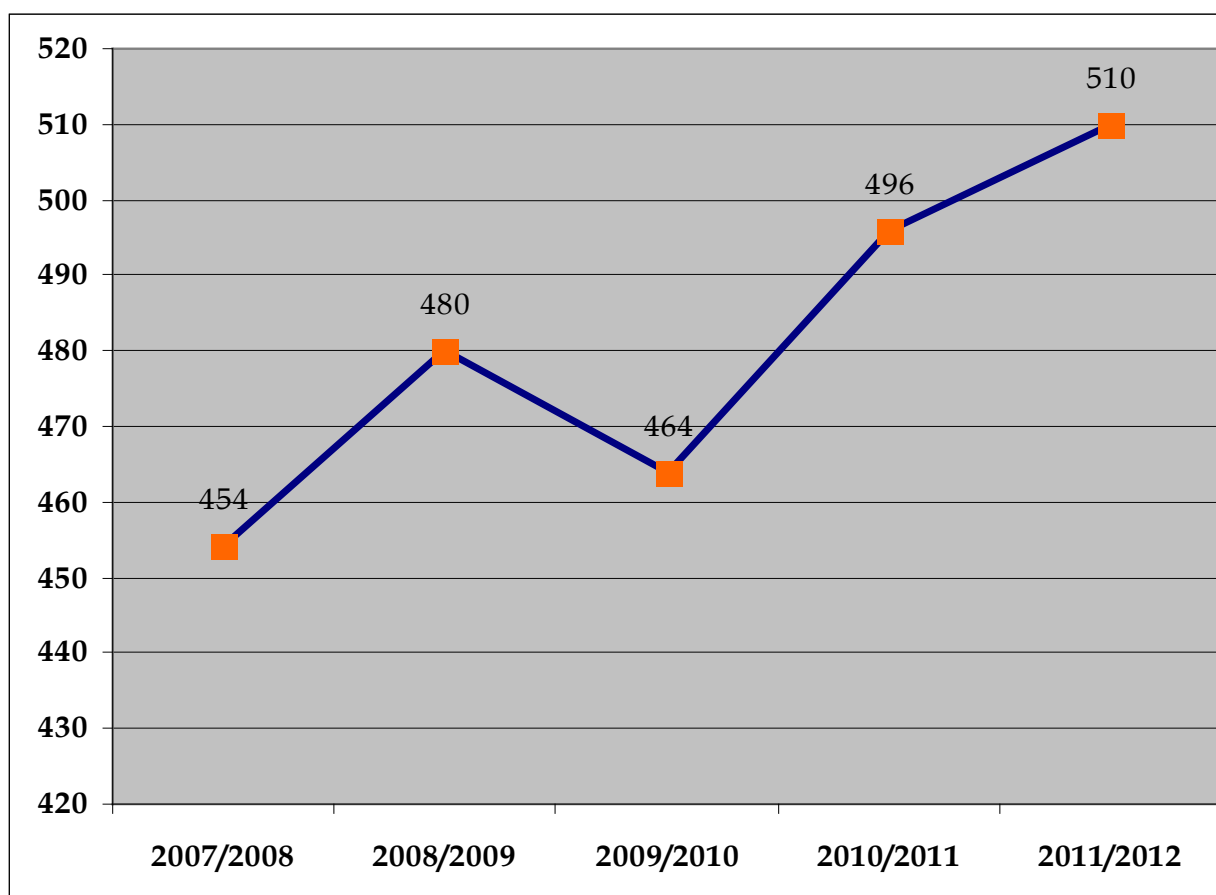
EFFECTIFS DE 2007 A 2012

Ces dernières années les effectifs ont connu une augmentation significative. Ceci se traduit par des réalisations artistiques de plus en plus nombreuses et ambitieuses et par la nécessité d'une offre pédagogique pointue, pertinente et sans cesse renouvelée.

Effectifs Musique

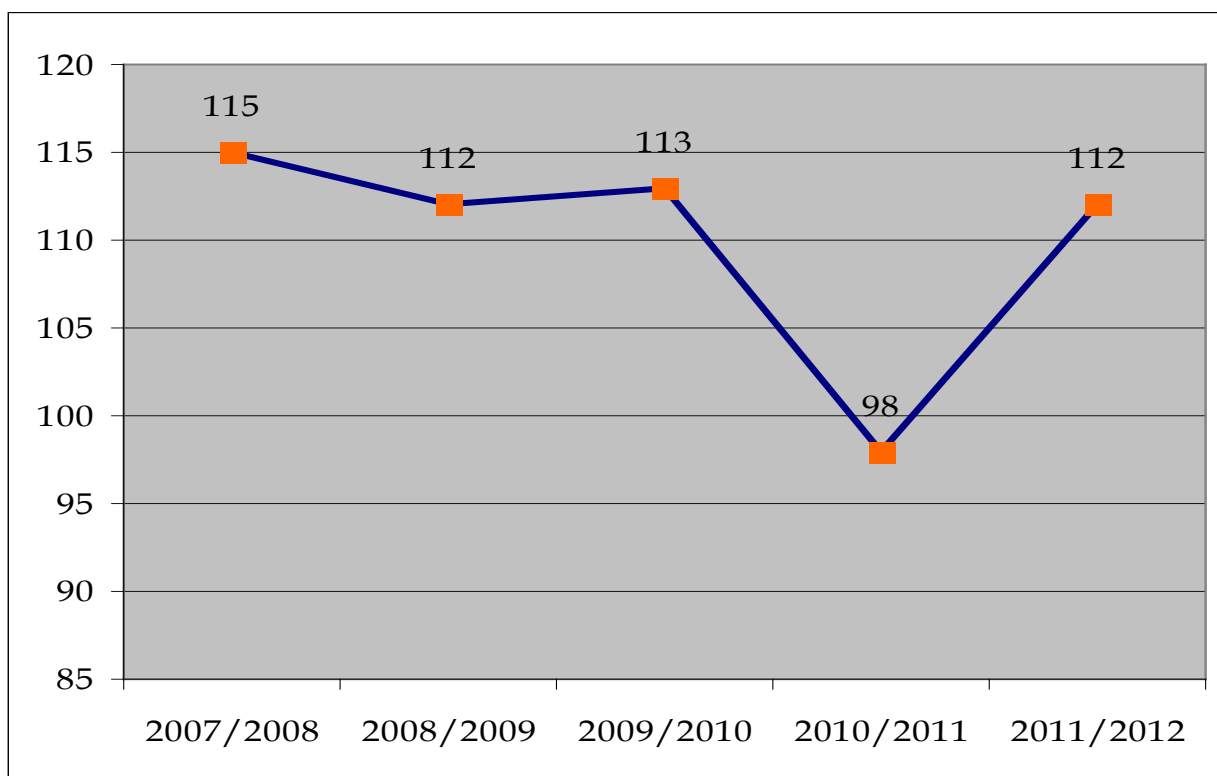
	Discipline	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
cours collectifs	Eveil Musical	28	32	31	38	32
	Orchestre juniors	12	17	17	21	19
	Orchestre adultes	33	32	34	31	40
	Musique de chambre	7	5	5	5	8
	Atelier Jazz	6	5	6	7	13
	Atelier cordes	2	2	2	2	2
	Chorale enfants	13	18	22	10	11
	Chorale adultes	32	39	40	35	35
	Sous total	133	150	157	149	160
cours individuels	Chant	3	3	3	5	2
	Piano	98	97	93	108	112
	Piano Jazz	9	9	9	13	13
	Guitare	52	58	55	65	53
	Violon	36	41	32	30	40
	Violoncelle	9	6	6	10	14
	Flûte à Bec	23	29	27	28	25
	Flûte Traversière	33	31	24	30	29
	Clarinette	11	12	11	11	11
	Hautbois	2	3	6	8	10
	Saxophone	12	15	16	13	12
	Trompette	11	9	12	13	15
	Batterie	11	14	11	12	14
	Basse	11	3	2	1	0
	Sous total	321	330	307	347	350

Total	454	480	464	496	510
--------------	------------	------------	------------	------------	------------



Effectifs Danse

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Initiation	23	41	52	24	31
Petit Débutant	14	10	7	28	16
Débutant 2	19	19	14	18	27
Préparatoire 2	12	11	17	8	10
Elémentaire	13	8	7	10	6
Moyen 2	5	3	7	7	10
Avancés 2	13	8	9	3	12
Adultes	16	12	0	0	0
Total élèves	115	112	113	98	112



La chute d'élèves en 2010/2011 correspond à l'arrêt du cours d'adulte et probablement à la création d'une école de danse à Triel sur Seine.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

L'école dispose, pour l'année scolaire 2011/2012, de 272 heures d'enseignement réparties sur l'ensemble des professeurs.

Contrat des enseignants

Les enseignants interviennent dans le respect du cadre d'emploi et de la fiche de poste du Centre national de la Fonction publique territoriale comprenant 5 grandes missions :

- enseignement d'une discipline artistique,
- organisation et suivi des études des élèves,
- évaluations des élèves,
- conduites de projets pédagogiques et culturels à dimension collective,
- veille artistique et mise à jour du niveau de sa pratique.

En 2009, il existait une différence entre le nombre d'heures contracté avec les enseignants et le nombre d'heures de cours transmis. Durant l'année scolaire 2009/2010, puis 2010/2011, des actions concertées (animations, actions culturelles, communication, ...) ont permis de proposer à la rentrée 2011/2012 presque 50 heures de cours supplémentaires aux élèves sans coût supplémentaires pour la ville.

En parallèle, une démarche a été mise en œuvre pour étudier et contractualiser le temps de travail et les heures de cours données par les enseignants non titulaires. Des contrats ont été proposés comprenant la totalité des heures dispensées durant l'année scolaire et se décomposant en une part fixe, que la Ville s'engage à maintenir dans la limite de 3 ans par 2 renouvellements successifs, et une part variable qui est ajustée chaque année en fonction de la totalité des heures de cours effectuées. Ce dispositif permet de garantir aux enseignants un volume d'heures par an.

B. L'équipe administrative et pédagogique

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

L'équipe est dirigée par une directrice titulaire à temps complet, chargée d'enseignement et une assistante titulaire à temps complet, régisseur de recettes.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les cours de musique sont dispensés par 20 professeurs et intervenants dans une douzaine de disciplines instrumentales et vocales : piano, piano jazz, violon, violoncelle, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, guitare, batterie, chant, orchestre junior (1^{er} cycle), orchestre 2^{ème} cycle, musique de chambre, ensemble jazz, ensemble de guitares, ensemble de flûtes à bec, formation musicale. Tous les élèves ont également accès à des pratiques musicales collectives. Un professeur dispense différentes formations à la danse classique : des cours d'initiation à partir de 5 ans, de débutants, de moyens à supérieurs.

Les 20 professeurs sont répartis comme suit :

- 6 assistants spécialisés titulaires à temps complet,
- 1 assistant spécialisé titulaire à temps incomplet,
- 13 assistants non titulaires à temps incomplet.

C. Les instances de fonctionnement et de concertation

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est un organe de concertation qui réunit l'ensemble des différentes parties intéressées au fonctionnement de l'école : élus municipaux, personnels administratifs et enseignants de l'établissement, élèves et parents d'élèves. Le conseil d'établissement est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Son action n'est pas décisionnelle, mais consultative. Outil de réflexion, de débat et d'échanges, il concourt à la vie de l'établissement grâce aux avis formulés par ses membres.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des activités de l'école de musique et de danse reposera sur la mise en place d'une concertation régulière. Parmi les diverses situations formelles ou informelles qui alimentent cette concertation, les réunions du conseil d'établissement tiendront une place privilégiée.

LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

Il est constitué par la direction et les enseignants de l'école de musique. Il assure le suivi des élèves, oriente et conseille sur les parcours et choix pédagogiques.

En lien avec le projet d'établissement, le travail en équipe pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités. Source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs.

Constituée en fonction du projet d'établissement par la collectivité responsable, l'équipe pédagogique est animée et coordonnée par la directrice. Face aux besoins du projet pédagogique et artistique de l'établissement, le travail en équipe doit permettre de valoriser les compétences de chacun de ses membres, en les mettant au service de l'ensemble du public. L'échange et le dialogue au sein d'une équipe ont pour effet de renouveler les situations pédagogiques et de vivifier l'enseignement. Prendre en compte l'ensemble des objectifs est bien l'affaire de tous. Certains enseignants ont cependant un rôle particulier à jouer dans cette mise en commun et dans les modes d'organisation que cela nécessite. En premier lieu, ceux qui prennent en charge la mise en œuvre de projets transversaux, mais aussi ceux qui ont la responsabilité d'enseignements et de pratiques de groupe, notamment la formation et la culture musicale, l'accompagnement, les pratiques collectives.

D. Les moyens

LE BUDGET

Le budget de fonctionnement

Il est géré par le service des ressources humaines pour les salaires et directement par l'EMMD pour les actions et achats de l'école. Il ne comprend pas les frais de bâtiment (chauffage, entretien, électricité, eau, ...).

Dépenses/recettes 2011 musique et danse

Dépenses de personnel	596 876 €
Dépenses de fonctionnement	7 691 €
Recettes de fonctionnement	235 426 €
Dépenses d'investissement	528 €

Dépenses de fonctionnement 2011 musique

Achats de partitions	1 018 €
Maintenance et entretien d'instruments	1 008 €
Contrats de prestations de services	371 €
Fêtes et cérémonies	172 €
Fournitures petit équipement	430 €
Documentation	693 €
Voyages et déplacements	2 088 €
Cotisations	350 €
Divers	400 €

Dépenses de fonctionnement 2011 danse

Fourniture petit équipement	456 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	706 €

LES MATERIELS MIS A DISPOSITION DES ELEVES

Chaque élève des classes instrumentales ou de pratiques collectives doit disposer d'un instrument personnel. Toutefois, un parc instrumental communal est à la disposition des élèves pour les premières années d'apprentissage. L'entretien courant est à la charge de l'élève.

Parc instrumental

Quelques instruments de musique peuvent être loués aux élèves pour l'année scolaire.

Instruments prêtés	Utilisation	Etat
Grosse-caisse de concert Adams + cymbales d'orchestre Istanbul	Orchestre	Bon
2 flûtes à bec ténor	Ensemble de flûtes à bec	Bon
Piano Yamaha	Cours de piano	Bon
2 timbales Adams	Orchestre	Bon
2 pianos Youngs	Cours de piano	Correct
Guitare folk Seagull	Accompagnement jardin musical	Bon
Flûte à bec ténor en résine	Ensemble de flûtes à bec	Bon
Clavinova Yamaha+console+enceintes	Auditions, concerts	Bon
Piano Barrat/Robinson	Cours de formation musicale	Moyen
Cymbale chinoise	Orchestre	Bon
Piano Euterpe	Cours de piano ou formation musicale	Moyen
Flûte à bec Ténor Yamaha	Ensemble de flûtes à bec	Moyen
Flûte à bec basse en bois	Ensemble de flûtes à bec	Moyen
Guitare adulte +guitare 3/4	Cours de guitare	Correct
Piccolo Yamaha	Prêt orchestre	Correct

Piccolos	Inutilisable	Très mauvais
Batterie	Cours de batterie	Correct
Batterie	Cours de batterie	Correct
2 pianos Petrof	Cours de piano ou formation musicale	Moyen
1 piano Rameau	Cours de piano ou formation musicale	Moyen
1 piano ¼ queue Sauter	Cours de piano, audition	Bon
1 contrebasse	Pas de cours	Moyen

Instruments loués	Utilisation	Etat
Cornet Jupiter	Location	Bon
Hautbois Cabart « petites mains »	Location	Bon
Flûte traversière	Réparation prévue en 2012 pour mise en location	Mauvais

Projets d'achats 2012	Utilisation
Flûte à bec basse	Prêt pour la classe d'ensemble
Consort de 4 flûtes à bec	Prêt pour la classe d'ensemble
Contrôleur tension peaux des timbales	Accord des timbales de l'orchestre
Tam Tam chinois	Gong pour orchestre utile pour la musique du XXe siècle et les musique de films
Portique acier	Pour suspendre le gong
Trap table	Table spécifique pour poser les baguettes des timbales, grosse caisse
Stand pour trap table	Pied

Projets de réparations 2012
Flûte traversière
2 Piccolos
Clavecin
Contrebasse sans archet

Partitions

Le fonds pédagogique de l'école est à la disposition des professeurs et des élèves. Les documents peuvent être consultés sur place ou empruntés par les élèves et professeurs de l'école municipale.

LES OUTILS MIS A DISPOSITION DES PARENTS

Espace Famille

Un changement de logiciel est actuellement en cours pour la facturation et le paiement en ligne. Ce sera un gain de temps : il n'y aura plus l'envoi de quelques centaines de factures et relances. Cette plate forme de service est la même que celle qui a été déployée pour la direction Éducation, jeunesse, sport et vie associative. Elle permettra aux familles de régler à distance l'ensemble des prestations.

Plateforme SMS

Il y aura également une plateforme SMS permettant au secrétariat de prévenir tous les parents simultanément lors de l'absence d'un professeur et non de téléphoner à chacun. Ce moyen sera également utilisé comme information sur les activités de l'école.

LES LOCAUX

Le domaine du Champclos, antérieur à 1920, propriété de Madame de Cargouet est vendu à la ville de Verneuil en 1990. Le manoir devient un équipement communal, la laverie la maison du gardien et l'écurie l'école de musique.

Cours de musique

Les cours de musique sont dispensés dans 1 bâtiment et sur plusieurs niveaux. Cette disposition ne favorise pas les échanges entre classes, ni le déménagement d'instruments (percussions, notamment). L'EMMD utilise actuellement 7 salles pour les cours d'instruments, 3 salles pour des cours de formation musicale, 1 salle pour les orchestres, chorales, grandes formations et auditions, 1 salle de danse, 1 salle de réunion (salle de cours collectifs), 1 salle des professeurs, 1 bureau administratif.

D'autre part, les locaux actuels n'ont jamais été prévus pour accueillir une école de musique : absence d'insonorisation engendrant des conditions de travail difficiles. Hormis quelques aménagements, les locaux n'ont pas fait l'objet de rénovation importante. De plus, il manque plusieurs lieux pourtant essentiels à la vie d'un conservatoire : salle de répétition pour formation au grand complet (chœur et musiciens), salle d'attente pour les parents, espace de confidentialité au secrétariat, lieu de convivialité...

Enfin, une salle de diffusion : toutes les salles étant occupées les journées du mercredi et du samedi, il est impossible d'organiser quoi que ce soit d'exceptionnel ce jour-là (audition, séance d'accompagnement, ...).

Cours de danse

Les cours de danse classique ont été créés en 1999 et étaient dispensés dans un préfabriqué devenu vétuste. Ce qui a conduit la municipalité à proposer, en 2010, un changement de salle pour les cours dans des locaux mieux adaptés pour l'accueil de cette pratique collective artistique. Dans la salle polyvalente du complexe sportif François-Pons, des travaux de réaménagement ont été entrepris avec la pose de cloisonnement. L'aménagement de cette salle permet aux élèves d'évoluer dans de meilleures conditions et dans un cadre favorable à l'apprentissage et le perfectionnement de leur passion.

LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'EMMD est un établissement reconnu, bénéficiant d'une image de professionnalisme et de qualité par les institutions qui la gèrent. Avec des outils de communication existants :

- charte graphique spécifique « EMMD » qui répond à l'objectif de créer une identité propre à cet établissement afin d'être rapidement identifiable. Avec la création d'un nouveau logo : plus moderne tout en respectant le côté institutionnel de l'école, tout en restant accessible pour conserver l'aspect d'ouverture de l'école, en donnant envie de participer à ses activités.
- affiches et tracts destinés au grand public lors des différentes manifestations (rentrée, auditions, concerts...) apposés sur les panneaux d'affichages de la ville, dans les services municipaux et dans les locaux de l'EMMD.
- règlement intérieur envoyé aux élèves en début d'année scolaire avec coupon réponse signé,
- plaquette de présentation de l'EMMD (disciplines enseignées, modalités d'inscriptions).
- programmes des concerts distribués aux personnes présentes,
- articles et photos dans le magazine de la ville,
- articles sur le site internet de la ville,
- annonces sur le panneau d'affichage lumineux,
- relations Presse.

LES MOYENS TECHNIQUES

L'école ne dispose pas de personnel ni de moyens techniques propres. Elle s'appuie sur l'aide de l'association des parents et élèves de l'école pour différentes interventions dans les locaux de l'école et des services techniques de la ville pour toute la logistique des concerts et manifestations.

E. Les tarifs

Traditionnellement réservé à une catégorie sociale plutôt aisée, du fait du coût substantiel de sa scolarité et du caractère onéreux des instruments de musique, l'école essaye de trouver différentes pistes pour gagner en accessibilité au niveau des modalités financières. Bien qu'encadrée, une partie de la grille tarifaire a été homogénéisée (jointe en annexe).

CALCUL DES TARIFS

Pour les Vernoliens

Le droit de participation varie en fonction de la nature de la prestation fournie par l'école de musique et de danse, du quotient familial mensuel (QFM) du foyer fiscal auquel est rattaché le bénéficiaire de la prestation, du nombre de parts du foyer fiscal. Le quotient familial mensuel est calculé, en début de scolarité, à partir des éléments figurant sur le dernier avis d'imposition du foyer fiscal.

Appliqués déjà dans de nombreuses villes, les quotients familiaux garantiraient une meilleure mixité sociale à l'école. Il semble important de souligner également de pouvoir accompagner cette démarche tarifaire d'une politique volontaire de prêts d'instruments municipalisés aux élèves lors des premières années d'apprentissage à des conditions plus favorables que dans le commerce. Enfin, l'ensemble de ces mesures ne peuvent être que liées à une démarche de diffusion toujours plus rayonnante vers de nouveaux publics pour faire entendre et connaître le message citoyen de l'école et attirer de nouveaux publics.

Pour les extra-muros

Tarif unique suivant la nature de la prestation. Le paiement est possible en 3 fois, toutefois toute année commencée est due dans sa totalité, sauf certificat médical ou attestation pour incapacité à suivre les cours.

HARMONISATION DU COUT DES COURS COLLECTIFS

Les pratiques collectives étant une des finalités de l'enseignement musical, l'ensemble de ces pratiques a été valorisé. Le Conseil municipal du 18 mai 2010 a voté à l'unanimité l'harmonisation du coût des cours collectifs à 20 € (tarif applicable aux cours de musique de chambre, atelier jazz, atelier cordes, orchestre, orchestre junior, chorales, ensemble de guitares). Par exemple, l'atelier jazz qui était à 52 € ou encore la musique de chambre à 41 € sont passés à 20 € le trimestre.

DROIT D'INSCRIPTION

Depuis le Conseil municipal du 30 juin 2011, l'acompte déductible est devenu un droit d'inscription : 10 € pour la danse et 30 € pour la musique. Cela ne génère aucune augmentation pour les familles car les tarifs ont baissé de l'équivalent et cela simplifie la gestion administrative.

TARIFS POUR LES ELEVES DE LA CA2RS

Les élèves inscrits à l'EMMD et venant de communes de la CA2RS bénéficient depuis le 30 juin 2011 du tarif vernolien pour les cours collectifs (musique d'ensembles).

F. La relation EMMD et élèves/parents

Diverses étapes de rencontre et d'échanges viennent ponctuer l'année scolaire.

MUSIQUE

En début d'année scolaire (septembre), les parents et les élèves de chaque discipline rencontrent leur professeur qui les informe sur sa pédagogie, le déroulement de l'année, la vie musicale de l'école et répond aux questions individuelles des parents. L'avancement des études et la régularité des progrès sont constatés lors d'auditions et de contrôles continus tout au long du cursus. L'évaluation en concertation avec le jury et les enseignants, a pour fonction de situer l'élève et de vérifier que l'ensemble des connaissances et compétences demandées a bien été acquis afin de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle. En fin d'année scolaire (juin), se tient une fête de l'école au cours de laquelle les parents peuvent rencontrer les professeurs.

DANSE

En septembre, rencontre des parents et des nouveaux élèves avec le professeur à l'occasion de l'inscription. En décembre, une semaine portes-ouvertes invite les parents à assister au cours de leur enfant. L'année d'enseignement se clôture en alternance soit par un gala où la totalité des élèves se produit sur scène, soit par l'examen de passage de niveaux devant un jury.

G. Les horaires

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 22h30, mercredi de 9h à 22h30, samedi de 9h à 18h30.

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Lundi de 17h à 20h30, mercredi de 10h à 20h45, jeudi de 17h à 19h, vendredi de 17h à 21h30.

SECRETARIAT

Ouvert au public le lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h45, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h45.

3. L'ACTION CULTURELLE, DIFFUSION ET RAYONNEMENT

Elle constitue un axe majeur de l'activité du conservatoire. L'apprentissage musical s'effectue directement en situation de production artistique. De ce fait, la diffusion est intégrée dans l'activité de formation des élèves et d'encadrement des enseignants (règlement des études et fiches de postes). Elle répond par ailleurs fréquemment à une logique de politique de projet, outil efficace pour une pédagogie plus vivante qui emporte l'adhésion des élèves.

L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité de l'école. Par cette démarche au cœur de son projet, l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité. La complémentarité des compétences et la synergie des différents acteurs du projet d'établissement permettent de traduire en actions cet objectif fondamental. Au fil du temps, de multiples projets ont été réalisés en partenariat avec différents acteurs du secteur culturel ou associatif. A l'écoute de l'évolution de la société il convient sans cesse, de chercher à renouveler, enrichir et consolider ces liens afin d'intégrer la valorisation des différents patrimoines culturels à une démarche créatrice inscrite dans le monde actuel.

A. Sur le territoire de la commune

CONCERTS ET AUDITIONS DES DIFFERENTS ENSEMBLES INSTRUMENTAUX, DES ORCHESTRES ET CHŒURS

Les concerts rythment le calendrier pédagogique et constituent un point d'aboutissement pour les grands ensembles et réalisations d'envergure.

Les petits concerts (auditions, examens) permettent aux élèves de partager le fruit de leur travail en solo ou en ensemble.

Les concerts hors les murs sont un facteur de reconnaissance important. Par ailleurs, la participation des élèves à un festival, à la programmation d'un concert dans une salle reconnue constitue un événement marquant dans le parcours d'un élève.

- concerts à l'église,
- animations musicales à la résidence pour personnes âgées.

Le concert des professeurs est un temps fort de l'année et l'occasion pour les Vernoliens d'apprécier les qualités artistiques de l'équipe. Le choix se porte sur des projets ambitieux et originaux dans leur forme mais aussi dans la variété des répertoires abordés année après année et la qualité d'arrangements pour grand ensemble souvent réalisés spécifiquement pour la formation.

TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS

Dans le cadre de sa mission de diffusion, l'école s'attache à toucher des publics toujours plus larges. Ainsi au-delà des partenaires culturels traditionnels, elle doit continuer à gagner en

ouverture vers les plus jeunes, les personnes âgées et amener la musique et la danse là où l'on ne l'attend pas forcément.

Semaines d'essai à la danse et à la musique

La possibilité de fréquenter gratuitement l'EMMD permet une prise de connaissance de cet établissement culturel pour avoir une approche concrète des pratiques musicales individuelles et collectives et de la danse. Cela relève aussi d'une volonté de sensibiliser les publics non inscrits.

- découverte de la danse classique : cours le lundi de 17h à 20h30, mercredi de 13h à 21h, jeudi de 17h à 19h et vendredi de 17h à 21h30.
- l'école de musique permet aux débutants de découvrir la magie des notes et aux amateurs de se perfectionner. Pour ceux qui n'osent pas s'inscrire et ceux qui réfléchissent pour une année prochaine : 1 trimestre d'essai. Tester la guitare quelle soit acoustique, classique ou jazz, le piano, la batterie et bien d'autres instruments encore est désormais possible ! Les enseignants de l'école de musique invitent à la transmission de ce qui fait leur originalité, et font partager leur plaisir de jouer ! Sans cours de formation musicale, seule la pratique de l'instrument a été possible pendant ce trimestre. Une façon de s'initier ou de retenter une pratique oubliée.

1^{ère} fête de l'école de musique et de danse

Etendre le plaisir de la pratique musicale au plus grand nombre et sous ses formes les plus variées : tout l'esprit de la 1^{ère} fête de l'école municipale de musique et de danse sur un après-midi. Un voyage à travers les sons, les voix et les instruments ! La musique s'est invitée dans le parc du Champclos ! L'entrée était gratuite. Le principe de cette semaine d'animation était de faire venir le public vers l'école. Ouvrir la porte du Champclos, ce n'était pas seulement écouter la musique, apprivoiser le son, toucher les instruments. C'était aussi apprécier un projet original autour de la danse, d'animations musicales et de découverte d'instruments. 20 professeurs ont fait apprécier et partager des rencontres inédites et fructueuses avec toutes les pratiques instrumentales et collectives. Les élèves de l'école de musique donnaient de petits concerts en plein air. Une vraie fête des sons donnée par les instruments les plus classiques et les plus magiques : saxophone, batterie, piano, trompette, flûte à bec, guitare, clarinette, hautbois, flûte traversière, violoncelle, violon.

On pouvait également écouter... et jouer ! Des instruments étaient mis à la disposition du public pour des essais : saxophone, batterie, piano, flûte à bec, guitare, clarinette, hautbois, flûte traversière, piccolo, violoncelle, violon. L'école de danse était aussi de la fête. Chacun, selon son envie, pouvait faire ses premiers entrechats.

L'école de musique et de danse s'invite et vous invite

L'EMMD a mis en place un concept original : aller à la rencontre du public dans des lieux divers et variés de la ville, pour découvrir, à l'occasion d'une multitude de concerts et de représentations gratuits de tous styles (guitares, flûtes à bec, flûtes traversières, violons, trompettes, clarinettes, hautbois, danse) la diversité et la qualité des enseignements artistiques.

- à l'extérieur de l'école afin de faire découvrir les différentes activités (centres de loisirs, crèches, hall de galeries commerciales, espace culturel, marché, résidence pour personnes âgées, complexe sportif),
- dans les locaux de l'école pour assister à différents cours collectifs et examens, le tout un mois avant le début des inscriptions.

RESIDENCE D'ARTISTES

Tous les vendredis matins, les locaux de l'EMMD accueillent les répétitions du *Trio Quazzipi*, ensemble de flûtes à bec.

RENCONTRE AVEC DES ARTISTES

Le contact des élèves avec les artistes de leur discipline (dans le cadre de projets, de stages ponctuels) ou au contraire d'autres formes d'art nourrit leur pratique. Le fait de coupler l'intervention pédagogique et le spectacle vivant permet une rencontre en profondeur entre les

artistes et les élèves. Par exemple, les musiciens ont eu l'occasion de monter sur scène, espace Maurice-Béjart, auprès de l'orchestre de chambre d'Île-de-France et avec de nombreux acteurs, pour un spectacle musical qui s'est tenu en mars 2011 sur le thème du Carnaval de Venise.

MASTER CLASS

Junior Ballet

L'espace Maurice-Béjart et l'école ont proposé en mai 2011, une prestation de l'une des plus prestigieuses écoles françaises de danse, le *Junior ballet*. En amont du spectacle, une master class était offerte aux élèves de l'école de danse. Cette master class était gratuite et réservée aux élèves de l'EMMD.

Blues sur Seine

Harrison Kennedy, ancien chanteur du groupe *Chairmen of the Board*, a balayé toute la musique afro-américaine. Il a l'avantage pour la master class d'être un musicien hors pair et poly instrumentiste (chant, guitare, mandoline, harmonica, cuillères...)

SPECTACLES

Intégré dans la saison culturelle de la ville, un spectacle de grande envergure est proposé régulièrement par l'école.

Pas de 2

Le spectacle « *Pas de 2* » de l'école municipale de musique et de danse, a été créé en 2010 pour la 1^{ère} fois. L'ensemble des élèves de l'école s'est réuni sur scène pour présenter une manifestation exceptionnelle et unique. Les danseuses, musiciens et chœurs ont évolué au gré de différents tableaux pour faire vivre un spectacle événement. 370 participants, ont rempli une salle de 800 spectateurs à l'occasion d'un magnifique spectacle, réunissant orchestre, chorales, ensembles d'instruments, danseurs et danseuses.

Copacabana

Les musiciens de l'école municipale de musique et de danse ainsi que les élèves plasticiens de l'association *Les Tamaris* invitent à anticiper les vacances ! Ce spectacle 2012 initié par la Ville regroupera au total 60 élèves. Flûtes traversières, flûtes à bec, guitares, trompettes, cordes, saxophones, hautbois et créations plastiques s'enchaîneront pour notre plus grand plaisir sur des rythmes de musiques sud-américaines.

Casse Noisette

Dans le cadre de leur gala de danse de fin d'année 2012, les élèves de l'école municipale de musique et de danse donneront 2 représentations du célèbre ballet de Tchaïkovski « *Casse-noisette* ». Un spectacle familial pour découvrir ou redécouvrir le travail des "petits rats" de l'école, inspiré de la version d'Alexandre Dumas « *Casse-noisette et le roi des souris* ». Une centaine d'élèves de l'école de danse dès l'âge de 5 ans et répartis en 7 niveaux participeront à ce spectacle qui finalise une année de travail avec leur professeur.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS MUNICIPALES

L'école est très impliquée dans la tenue d'événements municipaux et très présente :

- forum annuel intercommunal des associations,
- cérémonies commémoratives et spectacles commémoratifs son et lumière,
- fête de la musique,
- fêtes de la ville (animations musicales en journée et le soir),
- concert jazz ou piano aux vœux de la municipalité.

ORGANISATION DE STAGES

Si l'école de musique et de danse est avant tout un lieu d'enseignement, force est de constater qu'elle ne peut évoluer qu'en proposant des projets fédérateurs à plusieurs niveaux : créer des liens, faire découvrir de nouvelles pratiques, permettre des échanges. Le contact des élèves avec les artistes de leur discipline ou au contraire d'autres formes d'art nourrit leur pratique. Chaque

année, l'école propose plusieurs stages en période extrascolaire et d'une durée de plusieurs jours.

En 2011, l'école a proposé à 68 participants (pas forcément des élèves de l'EMMD) des stages durant les temps libres (50 € le stage de 5 jours en ½ journées). Ces stages étaient très variés : hip hop, chant vocal soul, modern-jazz, salsa, musiques amplifiées, danse et musique baroque, danses de caractère. Lors des vacances de Printemps 2012, l'école organisera un stage de danse hip hop qui aboutira à une représentation, donnée en 1^{ère} partie du spectacle présentée à l'espace culturel, *Les coulisses du musée* de la Compagnie *Illicit dance*.

B. Sur les autres communes

L'EMMD donne de nombreux concerts (orchestre et chœurs) et participe aux manifestations de villes voisines.

- église de Vaux sur Seine,
- église de Meulan (festival intercommunal « *Des mots, des notes* »).

C. Avec la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

- concert intercommunal des écoles de musique à Andrésy (2012),

D. A l'étranger

- concert à Braunshardt et Weiterstadt (Allemagne) dans le cadre des villes jumelées.

4. LE PROJET PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique constituée au fil des années, se caractérise majoritairement par une double activité professionnelle de pédagogue et d'interprète. Longtemps la seule compétence d'enseignement a été valorisée. Ces 2 activités complémentaires sont pourtant une richesse pour la ville. En effet, en produisant ces artistes, agents communaux, elle renforce 2 liens essentiels au cœur de la vie musicale et chorégraphique : celui du professeur à l'élève et celui de l'artiste au public.

L'apprentissage et la pratique de la musique mettent en jeu de façon synergique :

- la sphère sensorielle (oreille, voix, sens rythmique, sens de l'espace),
- le travail instrumental ou vocal avec sa dimension technique et corporelle,
- le développement de l'imaginaire, du sens créatif et de la capacité à improviser,
- le développement des connaissances, de la curiosité et de la culture musicale,
- le lien social par lequel la pratique artistique prend tout son sens.

Quels que soient les choix de l'élève, l'organisation des études prend en compte cette réalité en intégrant ces différents éléments à un rythme ou dans des proportions qui varient selon les esthétiques musicales, l'âge de l'élève et son projet personnel.

A. Les matières enseignées

L'offre d'enseignement couvre un large éventail de disciplines musicales. L'accent a été mis ces dernières années sur le développement des pratiques d'ensembles (instrumentaux et vocaux).

JARDIN MUSICAL

FORMATION MUSICALE

BOIS (flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone)

CUIVRES (trompette)

CORDES FROTTEES (violon, violoncelle)

CORDES PINCEES (guitare, basse)

CLAVIERS (piano, piano jazz)

PERCUSSIONS (batterie)

VOIX (chant)

TOUTES LES PRATIQUES COLLECTIVES

DANSE

Pour la danse, l'enseignement est possible à partir de 5 ans. Un cours d'essai est proposé suivant l'âge et le niveau afin de pouvoir établir un planning des cours en fonction du nombre d'élèves inscrits par niveau. Un spectacle de fin d'année a lieu une année sur 2. L'année suivante est clôturée par des examens de passage en niveau supérieur.

B. Les cursus et les cycles musicaux

Le cursus des études musicales est structuré en 3 cycles. Un élève inscrit à l'école de musique pourra devenir au bout de quelques années un musicien amateur. Pour cela, il doit avoir une formation :

- théorique : formation musicale,
- technique : apprentissage d'un instrument,
- pratique : faire de la musique en groupe.

JARDIN MUSICAL

Les musiciens sont accueillis dès leur plus jeune âge. Pour les plus petits, le jardin musical fonctionne comme la maternelle : petite section 3 ans, moyenne section 4 ans et grande section 5 ans. Au programme de l'éveil :

- la pratique instrumentale : jouer des percussions (xylophones, claves, maracas, triangles). Cela permet aux enfants d'explorer les sons et de faire l'expérience du rythme.
- l'expression corporelle : motricité rythmique où l'enfant apprend à se déplacer différemment, à s'approprier l'espace dans lequel il évolue, à ressentir les choses avec son corps. Tous ces gestes le préparent à l'utilisation des instruments et au travail du rythme.
- le chant : apprentissage de chansons. La voix est le 1^{er} instrument auquel l'enfant a immédiatement accès,
- les jeux d'écoute : les enfants exercent leur oreille et améliorent leur mémoire auditive. Ils apprennent à écouter et à entendre.
- l'éveil à la compréhension de la musique : connaissance des notes, des clés, des portées tout en dessinant.

FORMATION MUSICALE

La formation musicale replace les musiques au cœur des objectifs pédagogiques afin de contribuer à la construction d'une pensée et d'une certaine forme de curiosité. Elle est le dénominateur commun des apprentissages musicaux, lui permettant de favoriser la transversalité des disciplines enseignées et d'établir un lien entre théorie et pratique musicale.

APPRENTISSAGE DE L'INSTRUMENT

L'apprentissage d'un instrument (pratique individuelle) peut se faire dès 6 ans (entrée CP) sauf pour certains instruments comme la batterie, la clarinette, le saxophone ou certains critères morphologiques de l'enfant doivent être pris en compte (taille, dentition stabilisée...) généralement entre 7 et 8 ans. L'école de musique accueille les musiciens débutants ou confirmés à tout âge. Instruments proposés : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, flûte à bec, guitare classique, piano, violon, violoncelle, batterie, basse électrique, piano jazz.

APPRENTISSAGE DU CHANT

Pour le chant lyrique, le professeur accueille les élèves à partir de 16 ans en raison de la nécessaire maturité de voix et surtout pour ne pas l'abîmer. Une connaissance en formation musicale (déchiffrage) est demandée.

PRATIQUES COLLECTIVES

Parce que la pratique musicale ou chorégraphique prend tout son sens dans une dimension collective, outre sa discipline instrumentale principale, l'élève choisit une pratique collective. Le choix de cette pratique se fait à la rentrée, en concertation avec le directeur, l'enseignant de la discipline instrumentale, l'élève et les parents. Les choix sont définis en début d'année. Les pratiques collectives sont depuis toujours au centre de la pédagogie développée par l'école.

- jazz : ensemble à géométrie variable, atelier cordes, combo,
- musiques anciennes : ensemble de musique baroque (consort de flûtes à bec),
- musique de chambre : trios, quatuors...,
- ensembles instrumentaux spécifiques : guitares, flûtes traversières, trompettes...
- ensembles vocaux : chorale d'enfants, chœur adultes aucun niveau musical n'est exigé),
- musiques classiques et répertoire varié : orchestre junior (1^{er} cycle) et orchestre symphonique (2^{ème} cycle).

Les objectifs sont de donner la possibilité à tout élève désireux de pratiquer l'instrument collectivement, d'avoir accès à une formation encadrée par des professionnels, leur permettre de jouer dans des ensembles à géométrie variable et de se produire dans différentes manifestations organisées par l'école municipale de musique et de danse ou de répondre à la demande des territoires.

Les pratiques collectives vocales et instrumentales sont depuis toujours au centre de la pédagogie souhaitée par l'école. Elles permettent à l'élève de développer son écoute, son autonomie et de découvrir le répertoire. Elles doivent faire partie intégrante du cursus.

C. Les cours instrumentaux

1^{ER} CYCLE (entre 3 et 5 ans)

- Initiation (20 mn par semaine),
- Cycle 1 (30 m).

2^{EME} CYCLE (entre 3 et 5 ans)

- Cycle 2 (30 mn par semaine),
- Fin de cycle 2 (45 mn).

3^{EME} CYCLE (entre 2 et 4 ans)

- Fin de cycle 3 CEM (60 mn par semaine).

CURSUS LIBRE CLASSIQUE ET JAZZ

- Pratique instrumentale pour adolescents et adultes, sans examen avec cours de formation musicale spécifiques.

D. La formation musicale

Le cours de formation musicale est un lieu de synthèse en lien direct avec la pratique.

1^{ER} CYCLE (entre 3 et 5 ans)

- Début de cycle 1 (1h par semaine),
- Fin de cycle 1 (1h30).

Il existe des cours spécifiques pour les enfants en CP (1^{ère} année) ne sachant ni lire, ni écrire en ainsi que des cours débutants pour les élèves en collège.

2^{EME} CYCLE (entre 3 et 5 ans)

- 2h par semaine.

Les cours de formation musicale sont obligatoires tant que l'élève n'a pas obtenu le niveau de fin d'études de 2^{ème} cycle.

E. Les évaluations

L'évaluation est un élément constitutif de la pédagogie en tant qu'indicateur de la progression de l'élève tout autant que de la pertinence de l'enseignement et de son adéquation à l'élève, aux objectifs et au contexte. Elles permettent de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues a été assimilé. Il importe, pour donner son sens à la notion de cycle, de tenir compte des vitesses d'acquisition et des rythmes d'évolution propres à chaque individu. Elle tient compte des différents éléments concourant à la formation du musicien : culture musicale, apprentissage de l'instrument, disciplines collectives.

L'avancement des études, la régularité des progrès et des efforts sont constatés par des évaluations au cours d'un cycle, des contrôles continus et des examens. Les examens de fin de cycle sont obligatoires. Le jury comprend la directrice, des personnalités du monde artistique invitées pour avis technique et musical. Les délibérations ont lieu à huit clos et après délibération les résultats sont annoncés puis affichés dans les locaux de l'école.

L'ÉVALUATION INSTRUMENTALE

Pour obtenir son diplôme de fin de cycle 1, chaque élève se présente devant le jury avec au programme un morceau imposé, une épreuve d'autonomie et une pratique collective (musique de chambre). Concernant le 2^{ème} cycle, le programme est constitué d'un morceau imposé (de 2 morceaux imposés en piano), d'une épreuve d'autonomie et d'une pratique collective (musique de chambre) avec validation lors d'une audition en public. Les élèves ayant le niveau requis peuvent se présenter en fin de cycle 2 au niveau départemental.

L'ÉVALUATION EN FORMATION MUSICALE

En 1^{er} cycle, les évaluations sont réalisées sous forme de contrôle continu avec appréciations des professeurs. Pour obtenir son examen de fin de cycle 1, l'élève doit justifier des compétences acquises à l'écrit et à l'oral : dictées mélodiques, rythmiques, théorie, lectures de notes, rythmes et chant. Les élèves de fin de 2^{ème} cycle peuvent se présenter aux examens départementaux.

F. Les mentions attribuées

POUR LES FINS DE CYCLES

- 1^{ère} mention avec félicitations,
- 1^{ère} mention à l'unanimité,
- 1^{ère} mention,
- 2^{ème} mention ascendante,
- 2^{ème} mention (ne permet pas de passer au niveau supérieur),
- 3^{ème} mention.

LORS DES ÉVALUATIONS

- Très bien, bien, assez bien.

G. La danse

L'enfant jeune ou adolescent doit pouvoir vivre la danse en fonction de ses intérêts et de ses désirs pour l'aider à développer sa capacité de réalisation et d'invention.

COURS D'ÉVEIL

Le corps est le premier outil d'expression et de communication de l'enfant avec le monde qui l'entoure. La découverte de la danse développe la maîtrise corporelle ainsi que les aptitudes et sensibilités créatrices. La danse aide les enfants à maîtriser leur corps dans l'espace par un travail à la fois ludique et rythmique, déplacements et utilisation de l'espace.

1ER CYCLE

- poursuite du travail avec échauffement au sol et à la barre.

2EME CYCLE

- échauffement à la barre, travail des pointes.

3EME CYCLE

- développer le travail artistique des élèves en travaillant des extraits de variation du répertoire.

FORMATION

Cours d'éveil/initiation 1, à partir de 5 ans (1h),

Cours d'initiation 2, 6/8 ans (1h),

1^{er} cycle, débutant et préparatoire (2 fois 1h),

2^{ème} cycle, élémentaire et moyen (2 fois 1h30),

3^{ème} cycle, fin d'études (2 fois 1h30),

Cursus libre, cours pour grandes ados (1h30) sans examen mais avec participation aux galas et spectacles.

5. LE PROJET D'ETABLISSEMENT

A. Principes

Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte des schémas départementaux et le cas échéant, des plans régionaux de développement de la formation professionnelle. Il est élaboré en concertation :

- avec les élus et le personnel administratif de la collectivité gestionnaire, sous la forme de rencontres et de réunions afin d'inclure l'école dans le fonctionnement de la collectivité,
- avec le public directement concerné par les activités et notamment la ou les associations d'élèves et de parents d'élèves. Des réunions régulières sont programmées avec l'équipe de direction.
- avec le personnel de l'école : personnel enseignant, administratif et technique. Ce niveau de concertation se concrétise par des instances telles que le conseil pédagogique, réunions générales ou partielles d'organisation et de réflexion.
- avec les institutions partenaires de l'école, parmi lesquelles on peut citer les établissements relevant de l'Education nationale, les structures en charge de la pratique des amateurs, les lieux de création et de diffusion, d'autres lieux culturels tels que bibliothèque/médiathèque, crèche, centre de loisirs et tout lieu accueillant du public. Ces institutions peuvent faire partie ou être occasionnellement invitées au conseil d'établissement. Des conventions pourront régir les liens avec ces partenaires.

Le projet veillera à ce que les principes de mixité et d'égalité entre les sexes soient une réalité dans les établissements où il s'applique. Des mesures spécifiques en direction des filles ou des garçons en particulier en danse seront, le cas échéant, mises en place afin d'écartier tout stéréotype lié au sexe dans le choix des disciplines ou des instruments, de valoriser le rôle des femmes dans l'histoire et l'actualité des disciplines enseignées... L'égalité sera garantie non seulement dans les pratiques pédagogiques, mais aussi professionnelles et notamment parmi les acteurs et actrices du système éducatif, professeurs, représentants au conseil d'établissement, jurys...

B. Les grandes lignes du projet vernolien

- Poursuivre notre mission de service public d'enseignement artistique ouvert au plus grand nombre et obtenir le classement en conservatoire à rayonnement communal.
- Créer les meilleures conditions pédagogiques possibles pour former des artistes amateurs autonomes en associant l'exigence de qualité au plaisir de la pratique.
- Etre un lieu d'innovation et de création ainsi qu'un pôle artistique et culturel dynamique de la ville de Verneuil et de la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine.

L'école de musique à travers son projet d'établissement doit permettre à chacun de ses élèves :

- de décrypter son environnement sonore et visuel,
- de mettre à jour et de développer sa créativité, sa sensibilité, son sens critique,
- de se confronter au monde de l'art et de la création,
- de développer des capacités et des compétences qui dépassent largement le champ de la pratique musicale : maîtrise de la motricité, attention, concentration, mémorisation, communication qui sont des facteurs de la construction du soi.

La principale orientation de ce projet d'établissement portera donc sur la mise en valeur des ressources de l'élève à travers des mises en situation de jeux musicaux, concerts, auditions ouverts au public (la production comme outil pédagogique, et pour elle-même, comme aventure artistique), mais aussi grâce à l'écoute et l'accueil de son projet personnel, tout ceci, le plus souvent possible dans un contexte collectif (productions collectives, projets pluridisciplinaires...).

L'élargissement à de nouveaux publics, notamment auprès du milieu scolaire et handicapé, sera le 2^{ème} point fort de ce projet. L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité de

l'école. Par cette démarche au cœur de son projet, l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité.

6. EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement, applicable dès la rentrée 2012/2013 et pour une durée de 5 ans est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Il constitue un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique. Le projet d'établissement sera présenté au conseil municipal, avec le bilan annuel d'activités.

Cette évaluation sera mise en place sous forme de tableaux de bord et de rapports d'activité annuels. Dans un 2^{ème} temps, elle pourra conduire à un travail d'analyse des documents et de suivi de l'activité au sein du conseil pédagogique et du conseil d'établissement. Ces outils et ce travail devant offrir une lisibilité de l'action de l'école auprès de la collectivité, de l'équipe pédagogique, des partenaires et des parents d'élèves.

Tous ces points contribuent à garantir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les missions de notre école, et qui permettront d'atteindre les objectifs définis dans le présent projet d'établissement.

Afin de s'inscrire dans le temps, le projet d'établissement doit se confronter à une évaluation continue qui permettra d'en faire un outil dans la progression de la structure et dans l'élaboration de son identité forte et originale propice à terme à un rayonnement communal et intercommunal.

A. Indicateurs de suivi

Les indicateurs possibles pour son évaluation sont les suivants :

- nombre d'élèves par cycle,
- nombre d'élèves par classe,
- résultats aux examens internes et à l'ADIAM,
- poursuite du parcours des élèves au niveau des 2 cycles + éveil,
- nombre de manifestations de l'école sur le territoire,
- liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire,
- liens ou conventions passées avec les autres écoles de musique,

D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation : politique tarifaire, respect des engagements financiers,...

B. Points d'étapes annuels

Le présent projet sera suivi tout au long de sa durée dans différentes instances afin d'en accompagner sa réalisation (commission culturelle, conseil pédagogique, conseil d'établissement), accompagné d'un dialogue avec les différents partenaires de l'établissement. Une synthèse annuelle sera communiquée aux acteurs du projet d'établissement.

7. LES OBJECTIFS DU PROJET : PERSPECTIVES 2012/2017

Le projet d'établissement a pour objet la définition des principaux axes de développement qui seront ceux de l'EMMD pour les 5 années à venir.

A. Installer la culture musicale dans les écoles

Force est de constater que les interventions musicales en milieu scolaire sont inexistantes, malgré l'enjeu important qu'elles peuvent constituer dans la formation de l'enfant et l'avenir de la pratique artistique (amateur et professionnel).

Ce partenariat Ville/Education nationale revêt toutefois un aspect paradoxal qui génère une obligation de contractualisation entre les 2 partenaires. L'Education nationale, qui doit rester le maître d'œuvre de toutes les actions pédagogiques qu'elle accueille à l'école, délègue parfois cette compétence aux conservatoires avec comme seule référence des éléments de programme qui ne tiennent pas compte de cette réalité de délégation. Dès lors, comment concilier une cohérence des interventions de l'EMMD qui se veulent formatives (notion de programme), en lien avec le milieu artistique, connectées au projet de l'école (lien avec les maîtres) ?

Ce contrat, co-rédigé par l'Education nationale et l'EMMD, devra préciser les cadres administratif, juridique, pédagogique et partenarial des interventions de l'EMMD en milieu scolaire et constituera la réponse à cette ambiguïté. La réussite de l'activité de ce secteur dépend en grande partie de l'efficacité du couple professeur d'école/intervenant EMMD.

Pour ce faire, l'EMMD a recruté un enseignant spécialisé en 2011 (DUMI) permettant aux enfants de participer, par exemple, à un spectacle musical en collaboration avec l'orchestre de l'école de musique.

CREATION D'UNE CLASSE A HORAIRES AMENAGES « MUSIQUE »

Les CHAM permettent d'aménager l'emploi du temps des élèves de l'enseignement général public afin de leur permettre de suivre les cours de musique du conservatoire ou de l'école de musique associés. Surtout présentes au niveau du collège, elles sont plus rares dans le primaire. Tous les conservatoires à rayonnement régional et conservatoires à rayonnement départemental et quelques conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal proposent au moins une classe à horaires aménagés en partenariat avec un établissement de l'Éducation nationale.

B. Augmentation du parc instrumental

Il est difficile de mettre en place cette action : cela nécessiterait l'achat de nombreux instruments et donc un investissement financier conséquent. Mais l'augmentation du parc instrumental permettrait une mise à disposition des instruments pour les familles aux plus faibles revenus. Une autre option pourrait être retenue : allouer une subvention à chaque famille se déduisant de la location de l'instrument et versée à un établissement spécialisé de location d'instruments. A cet effet, une convention de partenariat pourrait être conclue.

C. Découverte des pratiques instrumentales avant inscription

Cela a déjà été proposé au public (1^{ère} fête de l'école). Cela pourrait s'organiser ainsi : toute enfant désireux de s'inscrire en instrument devra participer à une porte ouverte de découverte des familles d'instruments, avec des ensembles d'élèves et des temps de manipulation et de jeux instrumental. Pour les adolescents et les adultes, une rencontre individuelle avec le professeur concerné serait organisée en amont des inscriptions.

D. Classement de l'école en conservatoire à rayonnement communal

Le conservatoire à rayonnement communal est un établissement agréé d'État. Cela signifie qu'il répond à un certain nombre de critères établis par le ministère de la Culture, qui garantissent au public la qualité de l'enseignement dispensé : disciplines obligatoires (individuelles et collectives), corps professoral de qualité, cursus et contenu pédagogique conformes aux normes en vigueur (schéma directeur).

L'école de musique et de danse répond à la plupart des critères attendus. Certains sont en cours de réalisations (projet d'établissement, fonctionnement en réseau) et d'autres sont à mettre en place (collaboration avec l'Education nationale).

CRITERES ATTENDUS PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET RESPECTES PAR L'EMMD

- missions d'éducation fondées sur un enseignement spécialisé organisé en cursus,
- missions de développement des pratiques artistiques amateurs en leur offrant un environnement adapté,
- dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et dans cette spécialité au moins les 2 premiers cycles du cursus, possibilité d'assurer le 3^{ème} cycle,

- spécialité musique : pratiques collectives, pratiques vocales collectives, formation et culture musicale,
- spécialité danse : l'enseignement chorégraphique, enseignements pratiques et démarches de création,
- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique favorisant l'égalité d'accès, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques,
- les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. Ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques, ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et les organismes chargés de la création et de la diffusion.

CRITERES ATTENDUS PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET EN COURS DE REALISATION PAR L'EMMD

- établir un projet d'établissement,
- fonctionner en réseau par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion,
- missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique.

E. Nouveaux locaux

Il est important de doter l'école de nouveaux locaux, mieux adaptés à des actions spécifiques et innovantes d'éveil, de créations artistiques interdisciplinaires et d'accompagnement des pratiques amateurs. Inscrite dans le programme des réalisations de l'équipe municipale, cette structure est nécessaire pour un enseignement de qualité. Ce nouvel édifice rassemblera dans un lieu unique toutes les activités : musique, danse et éventuellement art dramatique. Ce bâtiment permettra à chacun de pouvoir jouir d'un meilleur confort d'écoute, d'apprentissage et d'enseignement. Il sera pour le corps enseignant un lieu pour se retrouver et bâtir les projets nécessaires à notre école et deviendra ainsi un véritable lieu de vie éducatif et culturel. En 2012, une salle du Champclos (manoir) sera attribuée à l'école pour les cours.

Le nouvel équipement sera situé près de lieux de vie : commerces, équipements publics. Les 2 activités « école de musique et de danse » sont par nature des structures qui doivent créer du lien. C'est ce qui amène à proposer un lieu unique.

Besoins qui pourraient être exprimés pour la nouvelle école

- des espaces publics intérieurs : espace d'accueil spacieux/salon d'attente (beaucoup de parents de l'école de musique attendent et lieu de rencontres), salles de danse (avec barres, miroirs, rideaux devant les miroirs, plancher en parquet flottant + lino danse, sonorisation intégrée), vestiaires publics avec douches et sanitaires, salles d'activités (salles de solfège et salles d'activités polyvalentes), salles insonorisées d'instruments, auditorium, salle équipée de matériel pour des cours collectifs de Musique Assistée par Ordinateur.
- des espaces publics extérieurs : kiosque à musique ou une scène extérieure, des possibilités d'exposition (sculptures).
- des espaces privatifs : remise pour le matériel de danse (local costumes, audio), remise (instruments et matériel de musique, partitions), salle « enseignants » (coin cuisine et repas, poste informatique).

F. Ouverture à d'autres disciplines artistiques

Si l'école veut jouer un rôle rayonnant au niveau des arts sur le bassin local et cantonal, il lui faut être pluridisciplinaire. Une option principale peut être envisagée : le théâtre. Il permet une véritable transversalité avec la musique : possibilité de pratique commune dès le plus jeune âge, et dès les premières années.

Dans la dynamique de rapprochement des arts, l'école aura grand intérêt à intégrer l'enseignement d'art dramatique, lui permettant ainsi de multiplier des partenariats évidents en devenant un véritable pôle des arts vivants sur le territoire. D'autre part, il peut apparaître comme une complémentarité indispensable à l'apprentissage lui-même de la musique. Il apparaît tout à fait pertinent que l'école propose prochainement un enseignement d'art dramatique. En effet, au-delà des parentés, l'enseignement de cette dernière spécialité ouvrira des champs très larges de possibles tant pédagogiques qu'artistiques. La musique, le chant en particulier, est indispensable à l'apprenti acteur, de même que l'expression corporelle, la diction ou la notion de mise en espace sont des éléments fondamentaux de l'apprentissage musical.

G. Une école citoyenne, lieu de vie dans la cité

Revisitant l'ensemble de ses différentes facettes construites au cours du temps, l'école affirme par ce projet son identité nouvelle. Mettant au centre de son action l'accueil sur un projet artistique et culturel, elle favorise de ce fait les rencontres entre élèves et le partage de multiples expériences artistiques. Par cette démarche elle devient peu à peu un lieu de vie à part entière dans la cité. Fréquenté par les élèves, les spectateurs, ou les amateurs tout simplement, elle favorise ainsi davantage le lien citoyen qui se crée par les pratiques artistiques.

H. Développement d'outils de communication

PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA SAISON MUSICALE DE L'ECOLE

Au même titre qu'une communication destinée à présenter l'école (diffusion dans les écoles, lieux publics), la présentation des événements ponctuant la vie artistique doit être diffusée de manière à renouveler et fidéliser un public autre que celui des élèves, parents d'élèves ou amis. Ce nouvel outil répond à 2 objectifs : offrir aux élèves et à leur famille une information très complète sur toutes manifestations mais aussi, élargir le public et ainsi valoriser le travail de diffusion artistique réalisé par l'école.

CARNET DE L'ELEVE

Il permettrait d'assurer son suivi pédagogique, de mettre en valeur ses progrès et d'instaurer un échange avec les parents.

I. Création d'auditions « carte blanche » (ou stages)

Sans être inscrit ou élève à l'EMMD, les « volontaires » pourront présenter un projet à eux dans lequel ils pourraient utiliser les ressources de l'école : accompagnement du projet, conseils de professeur, lieu de répétitions. Ce type d'action s'inscrirait plus favorablement dans le cadre de musiques amplifiées.

J. Développement d'actions vers les publics handicapé et empêché

La notion de « public empêché » regroupe, comme son nom l'indique, l'ensemble des citoyens qui ne peuvent avoir accès à la culture. De nombreuses raisons peuvent en être la cause : raisons financières (tarifs d'inscription élevés, achat d'instrument) raisons culturelles (image d'une école élitiste, malgré toute la démocratisation qui a pu se faire depuis quelques années), raisons médicales ou d'âge (la maladie ou le handicap empêche le citoyen d'avoir accès à l'art).

DEPLACEMENTS DANS LES CENTRES SPECIALISES

Comme cela se fait auprès de la résidence pour personnes âgées, des petits concerts d'élèves pourraient se tenir régulièrement dans les centres pour handicapés. Un partenariat plus poussé avec des centres (MAS, IME) devrait pouvoir se mettre en place dans les années à venir.

PROJET MUSICAL ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET LA CLIS

La CLIS est une classe d'intégration scolaire permettant l'accueil dans une école élémentaire d'un petit groupe d'enfants présentant le même type de handicap. La CLIS accueille des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe classique mais pouvant bénéficier d'une forme ajustée d'intégration : un enseignement adapté au sein de la CLIS, la participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet

collectif de l'école, le partage de nombreuses activités avec les autres élèves. Chaque CLIS repose sur un projet pédagogique spécifique et les élèves admis dans une CLIS doivent être capables d'assumer les contraintes minimales de comportement qu'implique la vie à l'école ainsi que d'avoir acquis ou en voie d'acquérir une capacité de communication compatible avec des enseignements scolaires. Pour Verneuil, l'école La Source accueille la CLIS avec des élèves de plusieurs communes.

K. Intervention au sein du secteur petite enfance

Des interventions musicales dans les structures travaillant en direction des moins de 3 ans pourraient être mises en place. Ces heures seraient payées sur le budget du personnel de l'école municipale de musique et de danse.

L. Ouverture d'ateliers « famille » sur des cycles courts

Les ateliers de *Musique en Famille* permettraient de jouer et chanter ensemble. Avant tout, c'est un moment de partage, de joie et d'épanouissement familial construit autour de la musique. Parents et enfants échangent avec les chansons, les jeux de voix, les jeux musicaux, le travail corporel, les instruments de l'initiation musicale accessibles à tous, dans le respect et l'écoute de chacun. De plaisants moments de création musicale se mettent en place spontanément. Ces ateliers pratiqués en famille sont une aide intéressante dans le développement psychoaffectif, et le renforcement du lien familial. Ces ateliers pourraient se tenir pendant les vacances scolaires.

M. Développement de la pratique des musiques amplifiées

Les musiques amplifiées sont définies comme des pratiques musicales rencontrées au sein des structures proposant un service de répétition : pour des musiques de style Rock et dérivés (Rock, Hard Rock, Pop, Métal, Punk, et toutes les fusions de genre qui peuvent en découler) et d'autres styles identifiés (Rap, Reggae, World, Electro, Techno, Rn'B, Ska, Funk, Jazz, etc.,). Difficile d'être jeune musicien de rock dans un groupe : les lieux de répétition n'existent quasiment pas. Des locaux adaptés aux musiques amplifiées sont indispensables sur ce type d'activité. Les studios doivent bénéficier d'une isolation phonique pour limiter voire éliminer toute nuisance sonore entre les studios et vis-à-vis de l'extérieur et d'un traitement acoustique pour le confort des musiciens.

HISTORIQUE DES STUDIOS BEJART

Le projet de construction de l'EMB avait intégré la création de 2 studios de musique amplifiée. Ils ont été réalisés dans un espace restreint (bâtiment enclavé entre l'école Jean Jaurès et le boulevard André Malraux). Ces studios étaient mis à disposition des artistes (spectacles) pour des loges temporaires, devenant ainsi non accessibles aux répétitions.

FONCTIONNEMENT

Les séances de répétition étaient de 3 heures, auxquelles il fallait adjoindre 1h00 pour la manutention (aucun stockage de matériel n'étant permis dans les locaux). La présence d'un animateur était requise. Il encadrait les groupes, recueillait les demandes et leur apportait l'aide indispensable sur le plan musical (lecture et écriture de la musique,...). La location s'établissait selon 2 formules tarifaires :

- tarif par service : habitants de Verneuil (19 €) et autres communes (23 €),
- formule abonnement (5 répétitions) : habitants de Verneuil (46 €) et autres communes (61 €).

FREQUENTATION

La clientèle intéressée par l'utilisation des studios avait majoritairement entre 25 et 30 ans. La majeure partie de ces jeunes exerçaient une activité salariée. La demande d'utilisation était donc très forte en soirée et le weekend, et par conséquent faible en journée et en semaine.

FERMETURE DES STUDIOS

Des incompatibilités sont vite intervenues entre l'activité de spectacle et la mise à disposition des studios pour la pratique de musique amplifiée. Il était donc difficile d'assurer une régularité

dans la programmation des créneaux des studios. Avec les évolutions techniques, de plus en plus de groupes souhaitaient avoir une restitution de leur travail en disposant de leurs enregistrements. Or, l'enregistrement n'a pas été prévu lors de la création des studios à Verneuil. De plus, il était impossible de faire une extension du bâtiment permettant la réalisation de nouveaux espaces (loges/artistes, cellule d'enregistrement,...). Avec un matériel devenu vétuste (matériel son et backstage : micros, amplis guitare datant de 1998), il était nécessaire d'investir dans du matériel récent pour répondre à la demande de futurs utilisateurs.

La réouverture des studios de l'espace Béjart, fermés depuis plusieurs années, est à l'étude. Ces studios seraient disponibles à la location. Toutefois, le public concerné, majoritairement jeune, appellera des tarifs accessibles.

N. Création de cours de musique assistée par ordinateur

La MAO regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale depuis la composition musicale jusqu'à la diffusion des œuvres, en passant par la formation pédagogique au solfège ou aux instruments. Avec l'installation d'une nouvelle école, un atelier MAO proposerait au public une initiation à quelques logiciels gratuits d'édition et de génération de son et la création de morceaux audio, musiques ou sons.

O. Développement de la danse

Les enseignants et les encadrants des pratiques collectives sont un des leviers de la démocratisation des pratiques artistiques. Ces pratiques, du fait des nouveaux publics et de leurs nouvelles demandes, évoluent sans cesse et conduisent au renouvellement des pédagogies et à la prise en compte de disciplines émergentes.

OUVERTURE A D'AUTRES GENRES CHOREGRAPHIQUES

Le ministère de la Culture préconise l'enseignement des 3 disciplines réglementées et qui pourraient être développées :

- la danse contemporaine,
- la danse jazz,
- la danse hip-hop.

COMPLEMENTARITE AVEC LE TISSU ASSOCIATIF

A Verneuil, l'enseignement de la danse est aussi assuré par 6 associations. Des partenariats pourraient être développés sur les validations de cursus, l'organisation de journées à thème ou encore sur l'offre de stages (pour les élèves et proposer des formations pour les intervenants). L'école se positionnerait d'autant plus comme un lieu ressources.

DEVELOPPEMENT DE RELATIONS AVEC LES AUTRES ECOLES DE L'AGGLOMERATION

Développer une complémentarité entre les écoles de l'agglomération, organiser les examens conjointement, proposer une offre de diffusion (à l'instar des musiciens), mettre en commun nos ressources logistiques (costumes, décors, ...). Proposer des stages à l'ensemble des élèves des écoles de l'agglomération.

CREATION D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES

L'éducation artistique et culturelle privilégie le contact direct avec les œuvres, les artistes dans le cadre d'enseignements artistiques ou d'actions éducatives. Dans le cadre d'une résidence, les artistes s'impliquent dans diverses actions de sensibilisation des publics, de scolaires, d'élèves en enseignement artistique et développent des projets de création dans la durée. Nos installations inoccupées en temps scolaire, peuvent permettre d'accueillir ces résidences.

P. Création d'une classe d'écriture et/ou culture musicale

CLASSE D'ECRITURE MUSICALE

Classe destinée aux élèves désireux de connaître et de maîtriser les possibilités des instruments et l'écriture pour petits ensembles et orchestre. Mise en place éventuelle des réalisations dans le cadre d'audition. Des notions de base d'analyse et d'harmonie seront exigées. La classe

d'écriture comprend l'étude de l'harmonie, du contrepoint, de la fugue et de l'orchestration. Plusieurs manifestations offrirait aux élèves, la possibilité d'exercer leur créativité en composant des pièces musicales en relation avec un thème donné. Ce type de classe nécessite d'avoir des élèves d'un haut niveau musical et solfégique (niveau supérieur). Ces classes existent principalement dans les CRD et CRR et sont assez élitistes.

CLASSE DE CULTURE MUSICALE

Par contre, il serait intéressant de créer une classe de culture musicale ouverte à tous les élèves à partir du 2^{ème} cycle enfants, ados et adultes souhaitant se cultiver. Une classe de culture musicale peut intégrer histoire de la musique, des styles, des genres avec écoutes d'œuvres.

8. LES PARTENARIATS

A. Partenariats existants

LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX

Depuis plusieurs années, une collaboration est engagée au sein du service culturel pour élaborer des projets communs pouvant associer d'autres partenaires. Ces manifestations ayant comme cadre, pour partie, la saison culturelle de la ville, associent création, pédagogie et diffusion. Des stages ont été mis en œuvre avec le service Jeunesse afin de faire découvrir aux jeunes des activités artistiques lors de stages encadrés par des professionnels lors des vacances scolaires.

LE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DE LA VILLE

- association des parents et élèves de l'EMMD,
- association Les Tamaris.

LE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE

Afin de conduire une réflexion autour de la mise en place d'une mutualisation possible et de mise en réseau des écoles de musique, la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine procède actuellement à un recensement d'un certain nombre d'informations relatives à la présence de ces structures sur les communes. Des liens privilégiés se tissent progressivement avec les écoles de l'agglomération. La création d'une véritable mise en réseau de ces équipements culturels favoriserait une véritable transversalité entre ces différentes entités et garantirait, de ce fait, un service public plus performant. Certains projets vont se concrétiser :

- la mise en place pour la prochaine année scolaire d'examens en commun. Chaque école aura à sa charge d'organiser les évaluations de fin de 1^{er} cycle pour les instruments. La répartition est faite en fonction des locaux, des choix de jury et des affinités. Verneuil présidera aux examens des cordes (violons, violoncelles), batterie (notre jury étant un ancien élève de l'école et batteur du groupe *Kyo*). La flûte à bec permettra aux élèves d'être accompagnés dans de bonnes conditions baroques avec clavecin (prêté par notre professeur de flûte à bec).
- la généralisation de l'intervention musicale en milieu scolaire,
- la mutualisation des équipes pédagogiques (système de remplacement de professeurs et recrutement de professeur avec des classes sur plusieurs communes),
- le développement d'un fonds d'acquisitions d'instruments de musique,
- un concert commun envisagé permettant de faire fusionner les orchestres des écoles de Verneuil et d'Andrésy et de faire chanter les élèves des classes de formation musicale de 4 villes,
- la réflexion pour étudier les modalités de mise en œuvre de recrutements communs qui assureraient aux professeurs recrutés un volume d'heures de travail conséquent, sur un périmètre géographique limité, et permettant l'ouverture de nouvelles disciplines au sein de chaque équipement,
- la création d'une « partothèque » intercommunale serait également une mutualisation intéressante qui réduirait l'investissement de chaque école pour l'acquisition de partitions et de livres d'enseignement artistique,

- la création d'une bourse aux instruments entre les élèves de chaque structure. A long terme, l'acquisition d'un parc d'instruments intercommunal peut être envisagée, permettant le prêt d'instruments aux parents ou une location (dont les recettes reviendraient soit à la CA2RS soit à la ville qui aura la charge de son entretien). Un recensement de l'existant et la définition d'un budget d'acquisition annuelle devront être réalisés préalablement.
- la mise en place d'un ensemble instrumental avec les professeurs de chaque école qui pourrait réaliser un gala de prestige pour la CA2RS (lieu, date et moyen de rémunération à définir) dans une formation modulable selon les professeurs concernés (quintette à cordes, quintette avec piano, quintet à vents...). Cela permettrait la création d'une dynamique artistique inter-écoles. un orchestre de chambre intercommunal regroupant les professeurs des écoles de musique volontaires pour présenter une fois par an un concert.
- A plus grande échelle, un orchestre intercommunal peut voir le jour sur la base des élèves de chaque ville. Un travail sur 2 ou 3 œuvres pourrait être fait en cours tout au long de l'année et un travail collectif serait fait pour préparer le concert en fin d'année.
- Une communication commune aux structures d'enseignement artistique pourrait également être envisagée pour l'ensemble des animations qui se tiennent au sein des écoles de musique, et la mise en place d'animations.

LE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Subvention pour l'acquisition d'instruments de musique.

Subvention d'aide au fonctionnement.

B. Partenariats a venir

LE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

L'EMMD est un établissement reconnu, bénéficiant d'une image de professionnalisme et de qualité par les institutions qui la gèrent. A ce jour le partenariat avec l'Education nationale n'existe pas et mériterait d'être engagé puis développé afin de s'inscrire dans des projets pédagogiques porteurs et fédérateurs. La pratique vocale collective est un élément moteur dans ce futur partenariat et s'inscrit parfaitement dans le cadre de projets artistiques aboutissant à des spectacles publics en collaboration avec l'EMMD (ensembles instrumentaux, orchestre...). Le chant choral comme pratique artistique à l'école aide l'enfant à évoluer dans différents domaines :

- sur le plan corporel : connaître et maîtriser son corps, travail de respiration,
- sur le plan intellectuel : s'ouvrir à un autre langage, améliorer la concentration, la mémoire, l'autonomie, développer les notions de temps et d'espace, enrichissement personnel,
- sur le plan social : établir des relations positives de respect, de partage, d'écoute de l'autre et de tolérance.

Pour mettre en place ce dispositif, il est nécessaire d'engager un musicien titulaire du DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) qui assure un enseignement musical qualifié de « parcours éducatif continu ». Cet enseignement implique une réflexion commune entre les 2 structures. Ce partenariat sera renforcé si le musicien intervenant en milieu scolaire est également associé à l'équipe pédagogique de l'EMMD. De ce rapprochement entre l'enseignement général et l'enseignement artistique spécialisé émergera un véritable projet pédagogique de partenariat permettant au plus grand nombre l'accès aux pratiques culturelles tout en préservant l'identité propre à chaque structure.

« Mettre en œuvre un partenariat privilégié avec les collectivités territoriales, qui ont l'initiative et la responsabilité des établissements spécialisés de la musique, afin de constituer une véritable complémentarité entre écoles élémentaires et écoles de musique, dans le souci de démocratiser la formation musicale » (circulaire ministérielle du 22 juillet 1998).

9. CONCLUSION

Porteur de développements, humains, matériels, ce projet est également un jalon de réflexion permettant à chacun de trouver une place dans l'action de l'école et de la rendre ainsi plus forte et plus prégnante. Les propositions qu'il porte, dont certaines particulièrement novatrices feront l'objet d'ajustements année après année afin de répondre au mieux aux attentes exprimées, et devront dans leur réalisation toujours garder intacte la qualité de l'échange pédagogique de la présente concertation.

10. DOCUMENTS ANNEXES

Organigramme de l'école

Règlement intérieur

Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre

Schéma départemental d'orientation pédagogique

Tarifs 2011/2012 de l'école municipale de musique et de danse